

Le graduel de chœur de 1693 à l'usage de l'église paroissiale de Plouégat-Guerrand *

Introduction

1 - *La paroisse de Plouégat-Guerrand*

Plouégat-Guerrand est une petite commune de 935 habitants, arrondissement de Morlaix, canton de Lanmeur. Actuellement incluse dans le département du Finistère et ainsi rattachée au diocèse de Quimper et Léon, la paroisse dépendait de l'évêché de Tréguier avant la Révolution.

Le nom breton de Plegad Gweran est attesté vers 1330 sous la forme de « Ploegat-Gallon » (1). L'anthroponyme « Gallon », connu sous cette forme au XI^e siècle, est le nom d'un seigneur que l'on adjoignit à celui de la paroisse, Plouégat, pour la distinguer de sa voisine, Plouégat-Moysan, distante d'une douzaine de kilomètres. Mais c'est aussi un toponyme, « Kerhallon », altéré parfois en « Kergoallon », désignant vraisemblablement le fief du seigneur le plus puissant au Moyen Age de Plouégat-Guerrand.

* Je remercie M. Gabriel Blons, curé de Lanmeur, qui m'a généreusement confié le manuscrit pour le temps de l'étude. Ma reconnaissance va aussi au P. Marc Simon, O.S.B., qui a mis à mon service toute son érudition ainsi que les ressources de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Guérolé de Landévennec. Ma gratitude va enfin à mes collègues Bernard Tanguy du C.R.B.C. de Brest, Gwénaél Le Duc, professeur à Rennes II, et à André-Yves Bourgès, de Guimaec.

(1) B. TANGUY, *Dictionnaire des noms des communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 157-158. Cette disposition est assez fréquente en Bretagne pour distinguer les homonymes comme le prouve l'exemple des trois Plounéour (ou Plonéour) du Finistère, devenus Plounéour-Ménez, Plounéour-Trez et Plounéour-Lanvern. Sur l'église actuelle, de 1552, et sur l'histoire de la paroisse, on verra L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental*, t. I: *Morlaix et sa région*, Quimper, 1979, p. 126-129.

On ignore quand lui fut substitué le nom de « Guérand ». Mais on sait que « Guérand » ou « Guerrand » était le siège d'une importante seigneurie érigée en marquisat en 1637. C'est probablement à cette date que ce nouveau qualificatif fut accolé au nom de la paroisse, à l'instigation des puissants seigneurs du lieu, les Du Parc de Locmaria.

L'éponyme de la paroisse renvoie à un saint breton inconnu. Cette ignorance explique son remplacement analogique par saint Agapit, martyr, dont le culte en ce lieu n'a pas de sens. On pensait jusqu'ici que cette substitution était récente, de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e siècle. Le graduel que nous étudions ici prouve qu'elle est antérieure sans cependant avoir une grande ancienneté. Dans le propre des fêtes particulières à la paroisse, saint Agapit n'est gratifié d'aucun office propre mais de la copie, sous son nom, de la deuxième messe d'un martyr non pontife qui figure aussi à sa place dans le commun des saints.

Martyrisé à 15 ans († 275), à Préneste en Italie, Agapit, qui figure dans la première recension du martyrologe de Florus, antérieure à 837, n'est pas mentionné au 18 août dans le sanctoral du graduel. Ceci ne plaide donc pas en faveur d'une origine ancienne de son culte en ce lieu.

2 - *Le graduel de chœur*

Le livre liturgique, appelé graduel, ne contient que les pièces chantées de la messe. Il se différencie donc du missel qui transmet aussi les lectures de l'ordinaire et du propre. Il se distingue encore de l'antiphonaire qui rassemble les pièces chantées et les lectures de l'office monastique ou canonial. Les textes de ces deux livres se retrouvant dans le bréviaire, ils adoptent l'un et l'autre sa division en trois catégories bien distinctes : le propre du temps ou temporel, le propre des saints ou sanctoral et le commun des saints.

Comme toute affirmation par trop catégorique, cette répartition est parfois contredite par les faits. Il n'existe pas au Moyen Âge de classes aussi tranchées mais un grand nombre de livres mélangeant les genres. Ainsi trouve-t-on des bréviaires notés, des graduels comportant aussi des lectures et des oraisons... mais tous finissent par observer les deux séparations formelles du temporel et du sanctoral. Distinction cependant purement intellectuelle puisque dans la pratique réelle du cours de l'année, les fêtes des saints s'enchaînent entre les dimanches et les fêtes.

Ceci s'explique par la lente constitution du bréviaire. Le temporel en est l'élément le plus ancien car il exprime le culte de Dieu lui-même depuis la naissance de l'église. En revanche, le culte des saints — qui a son origine dans le culte des martyrs — a commencé à envahir le calendrier liturgique surtout à partir de l'édit de Milan en 313. En effet, un nombre grandissant

de « confesseurs », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas versé leur sang pour le Christ mais qui lui ont rendu témoignage par leur vie, est porté sur les autels, par le suffrage de la foule, d'âge en âge. Il convenait d'y mettre de l'ordre et ce fut la création du sanctoral, c'est-à-dire de l'ensemble des fêtes célébrées en l'honneur des saints et saintes au cours de l'année liturgique. Comme ils n'avaient pas tous d'offices propres, c'est-à-dire composés en leur honneur, on créa une subdivision, le commun des saints qui réunit une série d'offices types pour les différentes catégories de saints : apôtres, martyrs, confesseurs pontifes ou non pontifes, vierges etc...

C'est cette division que respecte plus ou moins le graduel que nous allons décrire maintenant, en abordant successivement ses particularités codicologiques puis liturgiques (2).

I - Codicologie

1 - *Datation du manuscrit*

« Un juge d'instruction en face d'un inculpé, telle est, à peu de chose près, l'attitude d'un chercheur à l'égard d'un manuscrit. Les mêmes questions se présentent, se succèdent, précises, indiscrettes, inexorables. « Qui es-tu ? D'où viens-tu ? Quel âge as-tu ? Par quelles mains as-tu passé avant d'arriver jusqu'à nous » (3).

Telle est la comparaison, surprenante pour plus d'un, qu'employait le meilleur connaisseur du livre manuscrit liturgique il y a une soixantaine

(2) V. LEROQUAIS, *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. I, Paris, 1933, p. LXII sq. ; P.M. GY, « Typologie et ecclésiologie des livres liturgiques » dans *La Maison-Dieu*, t. 121, 1975, p. 7-21 ; *La liturgie dans l'histoire*, Paris, 1990, p. 75-89. Le manuscrit est presque totalement inconnu. Il ne figure pas dans F. Duine, *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France antérieurs au XVII^e siècle*, Rennes, 1906, mais dans son *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, Paris, 1922, p. 233 n° CCCXLVI (La Bretagne et les pays celtiques, série in 8°-XVI) ; Extrait du *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 49). Sous le titre erroné de « Missel de Plouégat-Guerrand », F. Duine lui consacre la courte notice suivante, d'après les renseignements que lui a fournis L. Le Guennec, en regrettant que ses démarches pour étudier lui-même le manuscrit soient restées sans réponse : « Dans cette paroisse (évêché de Tréguier) on conserve un gros in-folio manuscrit en vélin, relié au moyen d'ais de bois revêtu de cuir, avec coins et clous de cuivre. La feuille centrale a une belle ornementation, dessinée et coloriée par le P. Michel Corcoran, qui a mis sa signature. Ce dominicain du couvent de Morlaix est connu pour avoir mis la philosophie de saint Thomas en vers latins. Le recteur de la paroisse était alors Nicolas de Kerloaguen. A-t-il pris part à la rédaction du missel ? Celui-ci porte la date de 1693 et contient les messes propres du diocèse, comme les offices communs de l'église ». On verra, dans cette étude, que Corcoran n'a aucun rôle direct dans la fabrication du manuscrit mais qu'en revanche, Nicolas de Kerloaguen en est bien le copiste, le notateur et l'enlumineur.

(3) V. LEROQUAIS, *op. cit.*, p. LXVI.

d'années. Cette démarche reste toujours d'actualité cependant, tant il est vrai que la quantité et la qualité des réponses obtenues découlent de la richesse des questions posées.

Le manuscrit, en parchemin, est constitué de 615 pages, réparties en ternions réguliers, sans réclames, mais dont certains ont conservé, en haut et à droite du feuillet, une numérotation à la mine de plomb destinée au relieur. Ceci ne l'a pas empêché de se tromper, comme dans le ternion, p. 180-191, où un bifolio paginé 186-187 et 184-185 est interverti. Il est daté de 1693 à la page 94 (deuxième pagination en chiffres arabes), mais la date vaut pour tout le manuscrit (cf. pl. VIII).

Un *terminus a quo* peut être trouvé dans la mention au sanctoral de saint Norbert au 6 juin. Le culte du fondateur de l'ordre des Prémontrés, mort en 1134, fut concédé tardivement par Grégoire XIII, le 16 juillet 1582. Urbain VIII, pape de 1623 à 1644, fit insérer son office dans le missel et le bréviaire romains. Clément X éleva sa fête au rite double le 7 septembre 1672 (4). Le renvoi sous le nom, p. 39, à la première messe, d'un confesseur pontife indique, au moins, que l'exemplaire sur lequel le graduel est copié n'est pas antérieur à 1582 et, au plus, que la confection du manuscrit n'est vraisemblablement pas antérieure au XVII^e siècle. De même, l'addition rubriquée à la page 60 du sanctoral : « S. CAJETAN. 7 augusti. Os iusti fol. XLIV » indique que le modèle sur lequel est copié le sanctoral est au moins antérieur à 1673. En effet, Gaétan de Thienne, mort en 1547, a été déclaré bienheureux en 1629 par Urbain VIII. Clément X le canonise en 1671 et étend sa fête à l'église universelle en 1673. Trompé par son modèle, Nicolas de Kerloaguen qui est au courant de ces faits, le corrige et nous dit ainsi qu'il écrit après 1673. Mais il y a une autre assurance. On peut, en effet, voir dans le faux début de la messe du Saint-Sacrement, à la p. 194, et dans la rubrique de la p. 195 renvoyant pour la suite au propre de l'église de Plouégat-Guerrand, à la p. 97, la preuve de l'unicité du copiste, car cette mention n'est pas adventice mais prend normalement place dans la justification de l'écriture, avant une autre rubrique liturgique. Il ne s'en suit pas que toutes les parties de ce manuscrit soient de la même année. Mais on ne peut logiquement concevoir que le temporal, qui est la partie la plus essentielle du graduel, soit postérieur au propre de la paroisse ! ou alors, que faire d'un tel instrument de travail réduit d'abord au sanctoral et augmenté par la suite du temporal ? On peut donc tenir la date du propre, 1693, comme un *terminus ad quem*, qui en raison de critères codicologiques, réglure, couleur de l'encre, constantes de la décoration etc..., nous apparaît comme la date probable de confection du manuscrit.

(4) J.B. VALVEKENS, « Norbert (saint) », dans *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire*, t. 11, 1982, col. 412-424.

2 - Description

Le manuscrit a trois paginations contemporaines, les deux premières en chiffres arabes et la troisième en chiffres romains. Il adopte donc la séparation formelle exposée plus haut.

A - p. 5-275 (p. 275 blanche) : temporal. Il manque les deux premiers feuillets de garde et les deux premiers folios du manuscrit (p. 1-4). L'incipit du manuscrit est mutilé : « [osten] de nobis Domine misericordiam tuam... » (Verset de l'alleluia du premier dimanche de l'Avent). En effet, la première page enluminée a été découpée et déplacée entre les p. 193-194 entraînant la perte des p. 3-4, comme nous l'expliquons plus bas (5).

B - p. 1-170 (p. 86, 95 blanches, les p. 87.93 manquent).

2 parties :

- 1) p. 1-86 : Sanctoral.
- 2) p. 94-170 : « Sanctoral » propre à la paroisse de Plouégat-Guerrand.

C - p. I-CLXVIII (la p. LXXXIX manque).

3 parties :

- 1) p. I-XCI : Commun des saints.
- 2) p. XCII-CXVII : Messe des défunts.
- 3) p. CXV (*sic*)-CLXVIII : Kyriale.

Les portées sont de 4 lignes rubriquées à raison de 8 portées à la page. La notation à l'encre noire est carrée, munie de hastes, guidon, clef d'ut et parfois de fa (cf. pl. VII). Les indications à l'usage de l'interprète sont rares. Cependant aux p. 18-19 sq. du sanctoral, lors de la fête de la purification de la B.V. Marie au 2 février, le manuscrit distribue l'antienne et les versets entre le chœur (« *Chorus repetit antipho [nam]* ») et les deux chantres (« *Duo cantores cantant* »). Ces indications étant traditionnelles pour cette cérémonie dans les graduels, on ne peut en tirer aucune connaissance précise sur la pratique du chant liturgique dans une paroisse bretonne. On retiendra seulement que si la rubrique n'est pas reprise du modèle, la paroisse de Plouégat-Guerrand entretenait deux chantres à la fin du XVII^e siècle, ce qui n'est qu'élémentaire prudence.

3 - Décoration et héraldique

Les titres et initiales sont rubriqués. La décoration courante au pochoir est à l'encre noire rehaussée de rouge. Elle enserme parfois deux tampons. L'un représente un blason d'argent à 3 fleurs de lys posées 2 et 1, surmonté d'une couronne vicomtale à l'intérieur d'une couronne de lau-

(5) Cf. *infra*, p. 410.

rier. L'autre reproduit un Christ en croix ayant à sa droite Marie et à sa gauche saint Jean. Le dessin n'est pas sans rappeler la croix d'argent actuellement conservée dans l'église paroissiale de Plouégat-Guerrand : saint Jean ayant cette particularité difficilement vérifiable sur la reproduction du manuscrit d'être revêtu d'habits sacerdotaux du XVII^e siècle.

On rencontre aussi, tout au cours du manuscrit, une aigle éployée de sable membrée et becquée de gueules, et une croix, avec soubassement et socle rectangulaires, qui rappelle avec toutes les réserves d'usage, celle qui est située à Kerferré, dans la paroisse de Plouguerneau, évêché de Léon (6).

La feuille non paginée actuellement (cf. pl. I), insérée entre les p. 193-194, mais qui était primitivement en tête du manuscrit, porte un encadrement à feuillage, fleurs, rose, tulipe et fritillaire royale, fruits, oiseaux et quadrupèdes, rouge, vert, bleu, or et noir, enserrant dans les marges latérales quatre médaillons, deux ronds et deux carrés, à l'intérieur d'une couronne de laurier, et, dans la marge inférieure, trois blasons.

Les médaillons représentent, de haut en bas, en marge de gauche (cf. pl. II, 1 et 2) :

1) La tombée de la manne dans le désert avec dans le cartouche supérieur l'inscription : « *Pluit illis manna ad manducandum* » (Ps. 77, 24).

2) La scène d'un repas. Deux pontifes mitrés, dont celui de gauche tient dans la main droite un encensoir, se tiennent de part et d'autre d'un autel surmonté d'un pain en couronne. A l'arrière-plan, la peinture d'une ville comporte trois églises aux flèches élancées : celle de gauche en a une, celle du milieu trois et celle de droite deux, dont la flèche de gauche semble inachevée. Au-dessus, le cartouche porte en lettres rubriquées : « *Incensum et panes offerunt. Lev. 21* » (Lev. 21,6) (7).

En marge de droite (cf. pl. III, 1 et 2) :

1) Un autel surmonté d'un agneau immolé au premier plan d'une verte prairie traversée par une route menant à trois établissements religieux aux confins de collines moutonnantes. On lit dans le cartouche supérieur : « *Agnus occisus ab origine mundi Apocalipsis* » (Apoca. 13,8).

2) Saint Thomas d'Aquin, revêtu d'une chasuble, adorant le Christ en croix posé sur l'autel à côté d'un manuscrit ouvert. Il lui adresse l'invocation contenue dans le cartouche en lettres rubriquées : « *O sacram*

(6) Y.P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Société archéologique du Finistère, 1980, p. 249, n° 2029.

(7) La citation est tronquée : « *Incensum enim Domini et panes Dei sui offerunt ; et ideo sancti erunt* ».

convivium in quo CHRISTUS sumitur-St-Th. Aquinas » (Antienne du Magnificat des secondes vêpres de la fête du Très Saint Sacrement dont saint Thomas d'Aquin est précisément l'auteur) (8). Du ciel partent des rayons de lumière, or et rouge, qui lui baignent le visage. Des lèvres du Christ crucifié descendent vers saint Thomas les paroles suivantes, dans un cartouche : « *Bene scripsisti de me Thome* ».

Dans la marge inférieure, trois médaillons enserrent des armes. De gauche à droite :

1) un chien d'argent couché, colleté de gueules, tient dans sa gueule une rose brochant sur le chappé d'or. Au-dessous, on lit la devise en partie grattée : « *Hoc[i]mo ornatu decoravit* ». Le blason entouré d'un chapelet est surmonté d'une couronne ducale sertie de rubis et saphirs.

2) d'argent à l'aigle éployée de sable membrée et becquée de gueules (cf. pl. IV, 1). Le blason est cerclé d'une couronne de laurier présentée par deux lions debout, à la langue et aux yeux de gueules. Il est surmonté d'une couronne comtale sertie de rubis et saphirs. De part et d'autre, des cartouches contiennent les inscriptions suivantes, certaines en lettres d'azur : « *K[er]loagen rect[or] de Ploegat Guerand Vigilant[s]* » plus loin : « *Typis, labore et gratia* » ; puis, à l'envers : « *Cano[r] decoroque Nob[is] Dom[ino] Nicolaide* ». Au-dessus du blason on lit sa devise, en lettres rubriquées sur fond or : « *Levant lambunt ne leones* ». Enfin, il inscrit, de part et d'autre de cette devise, l'indication suivante : « *Ad usum chori Ecclesiae | Parrochialis de Ploegat Guerand* ».

3) d'azur à un lion (léopard ?) d'or couronné de même, debout, surmonté d'une couronne comtale sertie de rubis et saphirs (cf. planche IV, 2). Le blason, entouré d'un chapelet, porte l'inscription suivante : « *P.F. Michael Corcoran Ord[o] Praed. [icatorum]* ». Dans la couronne, un chien couché tient dans sa gueule un flambeau ardent de gueules.

En marge supérieure, un ostensor d'or porte en figuration de l'hostie le monogramme de Jésus-Christ : « *I.H.S.* » et, dans un cartouche au pied de l'ostensor, la maxime : « *Umbra[m] fugat veritas* » (Prose de la messe du Très Saint Sacrement de saint Thomas d'Aquin, « *Lauda Sion Salvatore[m]* », v. 23).

Dans un grand rectangle à l'encre rehaussée d'or et décoré de petits points, rouges et bleus, le titre du manuscrit (cf. pl. V) est introduit par la citation suivante répartie, en haut et en bas, en capitales rubriquées sur fond or : « *PANIS ANGELICUS | FIT PANIS HOMINUM* » (Hymne des matines de l'office du Très Saint Sacrement de saint Thomas d'Aquin « *Sacris solemnibus...* », strophe 6, v. 1.). Vient alors le titre en grosse minuscule avec de nombreuses initiales en capitales rubriquées : « *Hoc opus |*

(8) Cf. *infra* p. 424.

culum ma | mufactum (sic) | scripsit et | notavit Nicolaus | DE Kerloaguen; | Dominus | du Poirier, | Rector Pa | rochia de | Ploegat Guerrand, (et en addition contemporaine, en petites capitales) *ET PRO* (« To » suscrit) *NOTARIUS CURIAE ROMANAE, ORATE PRO EO*.
Notons enfin qu'en marge de gauche, l'une des feuilles de la décoration se transforme en une main tenant entre le pouce et l'index une hostie figurée par un cercle traversée d'une croix.

4 - *Déplacement de la page enluminée. La reliure.*

En tenant compte, d'une part, des textes manquant au début du manuscrit, à savoir l'introït, le graduel et l'alleluia du premier dimanche de l'Avent, et, d'autre part, du titre même de cette page enluminée, il est patent qu'elle devait figurer originellement en tête du manuscrit. Puisqu'il s'agit d'un graduel, contenant comme nous l'avons dit les pièces chantées de la messe et non de l'office, on ne saurait s'étonner d'y découvrir des miniatures centrées sur le Corps Eucharistique. Cependant un desservant de la paroisse, succédant à Nicolas de Kerloaguen, a dû estimer qu'elle illustrait au mieux la fête du Très Saint Sacrement et l'a déplacée à cette fin entre les p. 193-194, se trompant d'ailleurs d'emplacement; car, comme nous le verrons plus loin, la copie de la messe du Très Saint Sacrement fait un faux début à la page 194 et tourne court page 195 ! Pour ce faire, il a donc découpé cette page enluminée sur le deuxième feuillet du premier ternion (p. 1-4), mutilant ainsi le début du graduel à la page 3. Cette feuille (p. 3-4) qui devait être volante, s'est naturellement perdue alors que la page enluminée, dont le verso est blanc, a été cousue entre le premier et le deuxième feuillet (p. 193-194) du ternion régulier constitué par les pages 192-203.

La reliure en ais de bois recouvert de maroquin estampée à froid porte sur les plats inférieur (cf. pl. VI) et supérieur 5 cabochons de cuivre, 4 en coin et le cinquième au centre, avec deux fermoirs dont les traces des lanières se remarquent au plat inférieur. Les bords et les coins de la reliure sont protégés par des plaques de cuivre. Le manuscrit étant de 460 x 305 mm (justification de l'écriture: 410 x 240 mm), le tout pèse 13 kg environ.

5 - *Le recteur, Nicolas de Kerloaguen, copiste et notateur*

Qui était Nicolas de Kerloaguen, seigneur du Poirier ?

On peut s'étonner de trouver comme recteur d'une humble paroisse du Trégor, un protonotaire apostolique c'est-à-dire le dignitaire le plus élevé parmi les prélats qui n'ont pas reçu l'épiscopat. L'armorial de Bretagne connaît un Du Poirier seigneur de Kernabat, paroisse de Boqueho, évêché de Tréguier, dont il ne décrit pas les armes et une famille

Du Poirier, originaire de Normandie, alliée en Bretagne aux Kerautren, Cargouët, Plancher et Halma, dont les armes sont : « D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même » avec la devise : « *Oncques ne fauldray* ».

Mais les Kerloaguen n'appartiennent pas à cette lignée des Du Poirier. Nous avons identifié Nicolas de Kerloaguen comme le troisième enfant de Gilles de Kerloaguen, seigneur de Kervézec, époux de Marguerite de Large. Le tome 2, *De la réformation de la noblesse de Bretagne, commencée en 1667 et finie en 1671, avec leurs généalogies et armoiries, et les noms des désistants et des déboutés* présente, p. 250-251, la descendance de Gilles de Kerloaguen, seigneur de Kervézec : 1) François de Kerloaguen, seigneur de Kervézec ; 2) Michel de Kerloaguen, seigneur de Bonabri ; 3) Nicolas de Kerloaguen, seigneur de Pérennou ; 4) Alexandre de Kerloaguen, capucin (9).

Kervézec est dans la paroisse de Plourin-lès-Morlaix, évêché de Tréguier, qui comprenait à l'origine, outre sa trêve le Cloître-Saint-Thégonnec, la paroisse Saint-Mathieu de Morlaix. Bon-Abri et Pérennou ont de nombreuses localisations possibles dans le Finistère et les Côtes-d'Armor. On notera qu'une autre copie non datée (XVIII^e siècle, fin) du *Nobiliaire général de Bretagne*, qui présente les défenseurs, nomme Nicolas de Kerloaguen comme seigneur « de Pérennou et du Poirier », reprenant ainsi le nom qu'il se donne lui-même dans le titre du manuscrit. En effet, *pérennou* est le pluriel breton de *peren*, poire, poirier, qui se montre dans le Morbihan sous la forme *pérenno* (10).

La branche aînée des Kerloaguen, seigneur de Kervézec, avait son banc armorié dans l'église du couvent des Jacobins : « ... et est attaché audit quatrième pilier l'autel dédié à saint Thomas, à côté duquel vers l'épître est un petit banc au seigneur de Kervézec Kerloaguen armoyé de ses armes : d'argent au sanglier (*sic*) de sable ». On constate au couvent des Jacobins, l'existence de nombreuses confréries spirituelles dont celle du

(9) P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 6^e éd., Rennes, 1852, (rééd. 1986) t. 2, p. 406 et p. 106.

(10) B. TANGUY, *op. cit.*, 1990, p. 172-173 et 134-135 ; *Idem*, *Dictionnaire des noms des communes, trêves et paroisses des Côtes d'Armor*, Douarnenez, 1992, p. 190-192 et 21-22 ; F. GOURVIL, *Noms de famille bretons d'origine toponymique*, Quimper, 1970, p. 215, n° 1669, connaît dans le Finistère huit noms de lieux et un dans les Côtes d'Armor, à Bégard, sous la forme « Pérennou » ; Y.P. CASTEL, *op. cit.*, p. 199, n° 1567 décrit une croix du Pérennou, Le Lieuré, à Plomelin, Finistère. Dans une lettre du 22 mars 1993, B. Tanguy me signale dans le Finistère, outre le château du Pérennou à Plomelin, des villages du même nom à Briec, Édern, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Pleyben, Saint-Coulitz et un village Bon-Abri à Fouesnant. Dans les Côtes d'Armor, il y a un château de Bon-Abri à Hillion, et des villages du même nom à Canihuel, Landéhen, Laurenan, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Trimoël, Trébray, Yffiniac et Saint-Thélo.

Rosaire fondée le 5 nov. 1636. On a vu que lors de la réformation de la noblesse, Nicolas de Kerloaguen n'était pas religieux, à l'encontre du quatrième fils Alexandre, qui est dit « capucin ». S'il l'était devenu par la suite, on voit mal pourquoi, à l'imitation du P. Michel Corcoran, il n'en aurait pas fait état. D'autre part, il semble qu'un dominicain recteur de paroisse fasse historiquement figure de cas d'espèce. L'ordre des Frères prêcheurs, en effet, n'a pas le même souci pastoral que celui des chanoines prémontrés dont la moitié des profès passe une partie de leur vie en paroisse. Cette grande intimité de Nicolas de Kerloaguen avec la vie spirituelle du couvent des Jacobins doit vraisemblablement s'expliquer, d'une part, par des liens personnels et, d'autre part, par son appartenance à l'une ou plusieurs des confréries qu'abrite l'église des Jacobins et, en particulier, celle du Rosaire dont nous avons peut-être ainsi les armes. Elles imitent celles du couvent des Jacobins de Dinan qui eut un profès breton célèbre, Alain de la Roche, propagateur du psautier de la Vierge et fondateur de la confrérie de la Vierge et de saint Dominique en 1464 : « D'argent, mantelé arrondi de sable à un chien de même sur l'argent portant en sa gueule un flambeau aussi de sable, allumé de gueules » (11).

6 - Nicolas de Kerloaguen, enlumineur

Le recteur de Plouégat-Guerrand, Nicolas de Kerloaguen est non seulement le copiste du texte et de la musique (« ... *scripsit et notavit...* ») mais aussi l'enlumineur du manuscrit (« *cano[r]decororque Nob[is] Dom[ino] Nicolaide* »).

Qu'un recteur de paroisse transcrive à l'usage de cette dernière, ou pour quelqu'un d'autre, un livre liturgique n'est pas un acte unique (12), mais que le copiste soit aussi le notateur et l'enlumineur est un fait nouveau. Au Moyen Âge, écriture et notation étaient confiées à deux copistes différents. Cette distinction, soulignée dans le prologue du Graduel cistercien par l'emploi du mot « *notator* » (13) ressort non seulement de l'examen des manuscrits notés eux-mêmes mais aussi de certaines

(11) H. PÉRENNÈS, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon » dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, n.s., 35^e année, 1936, p. 106 ; J. MEURGEY, *Armorial de l'église de France. Évêchés, chapitres, paroisses, abbayes, prieurés, couvents, corporations et communautés religieuses*, Mâcon, 1938, p. 78.

(12) Ainsi du ms. Paris, Bibl. nat., nouvelles acquisitions lat. 172 (a. 1457) f. 266, missel de Vannes, écrit par Yves Éven, recteur de Troguéry, à l'intention de Jean Ynisan, vice-chancelier de Bretagne ; cf. F. DUINE, *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes*, 1906, p. 124-139 et *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, 1922, p. 173-176 et 245-246 ; V. LEROQUAIS, *op. cit.*, t. 3, 1924, p. 115 ; Troguéry est dans l'arrondissement de Lannion, canton de La Roche-Derrien, évêque de Tréguier : cf. B. TANGUY, *op. cit.*, 1992, p. 351-352.

(13) P.L. 181, col. 1151.

mentions (14). On connaît encore des cas où le notateur est aussi le rubricateur (15), mais on ne connaît pas, semble-t-il, d'exemple d'un copiste qui manie les trois disciplines de l'écriture, de la notation et de l'enluminure. Ceci donne donc la mesure du talent de Nicolas de Kerloaguen dont la «vigilance» découle de cette aptitude à adjoindre au texte, mot par mot, syllabe par syllabe, les notes qui lui correspondent. C'est une opération mentale singulièrement efficace pour la vérification et la correction du texte, au point «qu'un manuscrit noté même notablement plus récent peut en général inspirer plus de confiance pour le texte qu'un manuscrit plus ancien dépourvu de notation» (16).

Ainsi, le manuscrit donne-t-il la bonne leçon textuelle de l'incipit de la deuxième antienne de l'imposition des cendres au Mercredi des Cendres: «*Inter vestibulum...*» et non «*Iuxta vestibulum...*» retenu par le graduel romain de 1908. De même, p. 45, à la suite de l'alleluia de la messe de la Circoncision de N.S. Jésus-Christ, il commence la copie du verset de la première messe d'un martyr pontife: «*inveni David servum meum oleo*» puis la barre et écrit au-dessous en lettres rubriquées: «*Hoc versiculum improprie positum*». On trouverait aisément en feuilletant le manuscrit d'autres petites corrections textuelles qui prouvent que Nicolas de Kerloaguen vit intensément ce qu'il écrit parce que vraisemblablement, il le chante.

7 - Morlaix et l'influence du couvent des Jacobins

Retrouvant le second médaillon dans la marge de gauche et la peinture en arrière-plan d'une ville comportant trois églises aux flèches élancées, il est permis de se demander si on ne peut pas y voir une description, peut-être allégorique, de la ville de Morlaix au XVII^e siècle. En effet, on aura occasion de découvrir au cours de cette étude combien le manuscrit et son copiste sont étroitement liés à la vie culturelle et spirituelle du couvent des Jacobins de la ville.

Aux trois églises paroissiales actuelles de Morlaix, Saint-Melaine, Saint-Mathieu et Saint-Martin, il faut ajouter Notre-Dame-du-Mur, fondation de Jean II, qui y institua une collégiale en 1295. Ce nom a parfois été présenté comme une mauvaise traduction du breton «*Iron*

(14) Cf. Le tropaire de Saint-Martial, Paris, Bibl. nat., lat. 1121 (XI^e siècle *in.*) f. 72, écrit en collaboration par le moine Daniel et le moine Adhémar «*qui hunc biblum rite notavit*»; c'est-à-dire qui s'est chargé de la notation; cf. *Paléographie musicale*, t. 13, p. 17 n.l.

(15) Le cantatorium de Nonantola a été copié par Maur mais noté et rubriqué par Silvestre: Cf. *Paléographie musicale*, t. 15, p. 105, n.l.

(16) Dom R.-J. HESBERT, *Corpus antiphonarium Officii*. Vol. I. *Manuscripti* «*Cursum Romanus*», Rome, 1963, p. XV.

Maria ar Veur » ou « *ar Meur* » (Notre-Dame la Grande), ce qui n'est pas l'avis de certains bretonnants pour qui il ne peut y avoir aucun glissement phonétique entre « *mur* » et « *meur* ». Sa localisation topographique semble leur donner raison car on sait que cette église, dont le clocher était du même type que celui du Kreisker de Saint-Pol-de-Léon, prenait appui sur le mur d'enceinte de la ville. Sous la Révolution, l'église fut démolie et seule la tour fut conservée mais privée des murailles de la nef, elle s'écroula le 28 mars 1806. On dénombrait aussi plusieurs autres églises et chapelles : Saint-Jacques, près des Halles, donnée en 1629 aux Récollets ; Notre-Dame de la Fontaine, donnée aux Carmélites en 1619 ; Sainte-Véronique, près des Dominicains, démolie en 1629 ; Sainte-Marguerite, construite en 1624 près de Saint-Mathieu etc...

De nombreuses maisons religieuses se créent auprès des anciens couvents des Jacobins et des Cordeliers du Cuburien, où le père François-Christophe de Peunfeunteniou, provincial de l'ordre de Saint-François, fonde une des premières imprimeries de Bretagne en 1568. En 1611, les Capucins s'installent à Coat-ar-Stivel ; en 1620, les Carmélites ; en 1622, les Récollets succèdent aux Cordeliers du Cuburien ; les Calvairiennes s'installent en 1626 et les Ursulines en 1636.

Toutes ces maisons, et en particulier le couvent des Jacobins, apportaient à la ville et à sa région une intense activité culturelle et spirituelle dont le pivot était la riche bibliothèque dominicaine. En effet, rappeler l'existence d'un couvent de Dominicains dans une ville, c'est constater la présence d'une école car elle est la base même de l'enseignement dominicain. Tout couvent comporte nécessairement l'étude de l'Écriture et de la théologie ce qui ne va pas sans une bibliothèque conséquente. Faut-il aussi rappeler, dans le même ordre d'idée mais au bénéfice du rayonnement du couvent des Capucins de Morlaix, que le père Joseph fut le prédicateur de l'aveugle à la cour, en 1665, et qu'il devint, par la suite, l'aumônier de Louis XIV (17) ? Et de même, puisque l'un des frères de

(17) B. LÉCUREUX, *Histoire de Morlaix des origines à la Révolution*, Morlaix, 1983, p. 67 et 78. Il était l'un des fils d'Olivier Nouël et de Françoise Calloët, fondatrice du couvent des calvairiennes de Morlaix. La famille habitait le manoir de Kerven en Guimaec. Cf. P. RENÉ DE NANTES, *Un capucin breton au XVII^e siècle, le P. Joseph de Morlaix*, 1911. La mémoire morlaisienne a conservé longtemps le souvenir de sa collégiale Notre-Dame du Mur comme en témoignent les strophes suivantes :

« Vierge du Mur, à ta garde fidèle,
 Jadis nos ducs ont remis nos aïeux
 Et fait monter, puissante citadelle,
 Sur nos remparts ton temple vers les cieux.
 On ne voit plus ta flèche fière, . . .
 La rivale du Creisker,
 Qui portait l'âme à la prière
 Et guidait le marin sur mer ».

Nicolas, Alexandre de Kerloaguen est dit « capucin » en 1671, pourquoi n'aurait-il pas fait élection de ce couvent prestigieux si proche de sa famille ?

F. Duine, à moins que ce ne soit Louis Le Guennec qu'il cite, dit comme nous l'avons vu plus haut, que le P.F. Michel Corcoran est un dominicain du couvent de Morlaix « connu pour avoir mis la philosophie de saint Thomas en vers latins ». Bien que cette assertion soit sans preuve, mais en raison du tour de force qu'elle annonce, je ne doutais pas d'identifier sans peine ce maître dominicain. J'étais loin du compte comme on va s'en apercevoir (18).

Après avoir épuisé tous les moyens de recherche en ma possession, j'ai sollicité l'aide de différents collègues. Le P. Michel Albaric, o.p., bibliothécaire au Saulchoir et l'archiviste, le P. André Duval, ont recherché en vain sur leurs listes onomastiques, certaines inédites, la présence de Corcoran. D'autre part, en raison de l'existence d'un Corran, seigneur de Plougasnou, j'ai vérifié que le cartouche des armes portait bien, sans aucune incertitude, « Corcoran » et non « Corran ». Le nom lui-même faisait problème car il n'est pas breton. Je le pensais anglo-saxon. Gw. Le Duc le voyait, avec raison, irlandais. En effet, c'est B. Tanguy qui allait en apporter la confirmation, en mettant la main, d'une part sur une fiche le concernant dans le fichier établi par J. Malo-Renault pour la bibliothèque municipale de Rennes et, d'autre part, sur un livre de S. Ropartz, tout aussi confidentiel, semble-t-il, que les ouvrages dont il traite puisqu'il ne sera tiré qu'à trois cents exemplaires. Les informations qui suivent doivent donc tout à J. Malo-Renault qui dit les tenir du R.P. Thoravel et à S. Ropartz, qui tire les siens des liminaires du livre du P. Michel Corcoran (19).

(Cantiques à Notre-Dame, 1895, cf. « Pax, abbaye de Kerbénéat », 21, 1955, p. 12 au verso d'une lithographie de 1802 représentant Notre-Dame-du-Mur). Rappelons qu'après la destruction de l'église, la flèche avait été conservée à titre d'amer pour les navigateurs.

(18) Corcoran est inconnu du *Répertoire général de bibliographie bretonne* de R. KERVILER, puisqu'il est irlandais. Mais il ne figure pas au *Catalogue général de la Bibliothèque nationale* parmi les éditeurs et commentateurs de saint Thomas. Que les PP. Albaric et Duval veuillent bien trouver ici l'expression de mes remerciements. L. LE GUENNEC, *Nos vieux manoirs à légendes. Vieux manoirs fortifiés, Tréguier, Léon, Cornouaille*, Quimper, 1968, p. 105-107, parle du manoir de Corran en Saint-Jean-du-Doigt, près de Plougasnou. Salomon Corran est mentionné au nombre des nobles de Plougasnou en 1427. De lui descendaient en ligne directe, Alain de Corran, conseiller du roi et son procureur au siège de Lanmeur en 1612. Ses armoiries sont « de sable à trois fleurs de lys d'argent avec une étoile de même en abyme » ou « de sable à une molette (étoile) d'argent au centre accompagnée de 3 fleurs de lys de même ». Il est troublant de rappeler ici la présence d'un des deux tampons figurant dans la décoration du manuscrit décrit plus haut : « d'argent à 3 fleurs de lys posées 2 et 1 ». Y aurait-il une relation ?

(19) S. ROPARTZ, *Études sur quelques ouvrages rares et peu connus — XVII^e siècle —*

—/—

L'Irlandais Michel Corcoran, dont le nom s'écrit aussi Corcran, est en septembre 1678 novice à Morlaix, puis il est signalé à Rennes le 6 mai 1681 sans autre mention. De mai 1688 à 1695, il est institué lecteur de théologie à Morlaix par le chapitre dominicain d'Argentan. Le 8 janvier 1700, on le retrouve à Rennes comme élève-maître des novices. Il devient sous-prieur de ce couvent en janvier 1701. Il établit le rosaire à Thorigné en 1702. Puis de 1703 à 1704, il est professeur de théologie à Metz, qui dépend de la congrégation dominicaine de Bretagne. Son élection comme prieur du Luxembourg ne dut pas lui plaire car il n'y reste que six mois. Il en fut absous par le provincial de Paris. On le perd un peu de vue jusqu'en 1719 au moment où le maître général Coche le fait prédicateur général de l'ordre. Il meurt avant le 10 janvier 1725.

Il convient de rappeler ici qu'en raison de l'activité de son port, Morlaix était une ville d'immigrés. Beaucoup de commerçants et d'industriels venaient de Normandie ou de provinces plus éloignées. On comptait aussi beaucoup d'étrangers, Espagnols, Portugais, Irlandais, Italiens, Luxembourgeois et Écossais. La présence de notre Irlandais, Corcoran, ne saurait donc surprendre car sous le coup des persécutions protestantes, beaucoup d'Anglais en général et de Jacobites en particulier, après 1688, s'étaient réfugiés à Morlaix au cours des XVI^e et XVII^e siècles. Le couvent des Jacobins reçut successivement la duchesse Anne et Marie Stuart, inaugurant dit S. Ropartz « vis-à-vis de la reine d'Écosse l'hospitalité qu'il allait continuer d'exercer envers les exilés d'Angleterre ». M. Davouet, archevêque de Cantorbéry, s'y réfugia au début du XVII^e siècle, ouvrant la voie à Michel Corcoran, né à Cashel, au comté de Tipperary, dans la province de Munster au sud de l'Irlande.

Après son escapade au Luxembourg, il y a tout lieu de croire qu'il revint à son couvent d'origine pour y reprendre son enseignement de la philosophie. Car le petit livre imprimé à Morlaix en 1690, de 86 pages in-8^e, est bien l'ouvrage d'un pédagogue. En effet, la page de titre de cet ouvrage rarissime, dont j'ai une photocopie (20), dit clairement le but poursuivi « *RYTHMUS PAN-SOPHICUS SIVE METRICA TOTIUS PHILOSOPHIAE SYNOPSIS Divi Th. Aquinatis menti coaptata et juxta Sequentiae de Augustissimo Altaris Sacramento ab ipso Angelico Doctore composi-*

*écrits par des Bretons ou imprimés en Bretagne, suivies d'une bibliothèque de jurisprudence bretonne par M. le Comte Corbière, ancien ministre, Nantes, Morel, 1879. L'exemplaire que nous avons consulté à la bibliothèque municipale de Rennes porte l'ex-libris de A. de la Borderie et des corrections marginales de sa main. L'ouvrage de Corcoran a été l'objet d'une communication succincte à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, par M. Bourde de la Rogerie qui ignore l'étude de S. Ropartz (Cf. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. 50, 1923, p. XIV-XV). Personne ne semble s'en être occupé depuis.*

(20) Je la dois à l'obligeance d'un collègue, Guénolé Le Menn, de Rennes II, que je remercie particulièrement.

tae Metrum, ut apte fieri poterat, modulata. RYTHMOGRAPHO P.F. MICHAELE CORCRAN, Casseliensi in Hybernia, in sacro Praed. Ordine, Philosophiae professore ae Theologicae nunc in Monrelaxensi (sic), Gallo-Britanniae inferioris Regio Conventu, cujus est alumnus, altero Cathedrae MODERATORE. Montis-Relaxi, ex typographia De PLOESQUELLEC sub signo Crucis Aureae. MDCXC. Typis ex nutu Superiorum Opus mandatum». On voit donc qu'il ne s'agit pas, bien entendu, d'une versification de la *Somme* elle-même mais de procédés mnémotechniques, appliqués à un sommaire de l'œuvre. Corcoran, qui s'appelle lui-même un « rytmographe », c'est-à-dire un versificateur, divise son ouvrage en quatre chants dont chacun se subdivise en un certain nombre de chapitres. Ceux-ci sont résumés en prose, puis ramassés en des formules versifiées qui se mémorisent d'autant mieux qu'elles se chantent sur la mélodie des « séquences », c'est-à-dire des hymnes et des proses, de l'office du Très Saint-Sacrement dont saint Thomas d'Aquin est précisément l'auteur. Le procédé est repris à l'un de ses confrères dominicains, le P. François Penon, qui en 1676, nous dit S. Ropartz, « avait publié à Paris un abrégé de la *Somme* de saint Thomas en rimes calquées sur le *Lauda Sion* ». Le P. Michel Corcoran l'invoque d'ailleurs nommément dans sa préface, en rappelant que, puisque le P. Penon a rimé un aide-mémoire de théologie scolastique, il publie à son tour sa versification du plan général de la *Philosophie*, de telle sorte que toute la doctrine thomiste puisse être retenue par les étudiants.

Le père provincial François Mahé signe le permis d'imprimer. Les approbations, datées de février et mai 1690, proviennent de deux professeurs de théologie du couvent des Jacobins, Yves Cosson et Jacques Levailant, prieur de Quimperlé. Puis on trouve les signatures de Jean-Baptiste Moreau, cistercien, licencié en Sorbonne, prieur de Notre-Dame du Roles et celle d'Eugène Rolland, O.F.M., professeur en théologie au couvent de Morlaix. On trouve encore une approbation spéciale du docteur Jean O'Meagher. Ce trésorier de l'église cathédrale de Lismore, diocèse suffragant de Cashel, s'était réfugié à Morlaix. Cette approbation peut être perçue comme le salut amical d'un exilé à un autre.

Le P. Michel Corcoran dédie son livre à Jacques Porter ambassadeur en France du roi Jacques II. Ses armes sont gravées à la première page : « D'argent chargé de deux cloches de sable, au franc quartier d'hermines », avec la devise : « *In sonitu obstupefacies gentes* » (21). Le livre s'ouvre ensuite sur une épître dédicatoire dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle respecte les lois du genre... hagiographique.

Mais, qu'en est-il des armes dont se prévaut le P. Michel Corcoran dans le graduel et pourquoi y figurent-elles (cf. pl. IV, 2) ? On se souvient

(21) Deux cloches de sable et non trois comme le dit erronément S. Ropartz p. 194.

qu'elles sont : « D'azur à un lion d'or, couronné de même ». Ces armes sont celles du prieuré Le Parc, Saint-Pierre, prieuré bénédictin de Landévennec, diocèse de Quimper, archidiaconé du Poher, com. de Rosnoen, cant. du Faou, arr. de Châteaulin (22). Cette identification est donc à écarter en raison, d'une part, de sa localisation en Cornouaille et, d'autre part, de l'appartenance du P. Michel Corcoran à l'ordre des Frères prêcheurs. Mais s'agit-il de ses armes ? Rien de ce que nous savons de lui ne nous dit qu'il est d'origine noble et en quoi un religieux a-t-il à faire état de ses armes familiales ?

J'ai donc cherché en direction de l'importante seigneurie du Guérand, érigée en 1637 en marquisat comme je l'ai dit plus haut. Il semblait, en effet, curieux qu'elle se soit tenue à l'écart de la confection du graduel. Or, dans la branche des Penhoët, ramage du Léon des Guérand, je trouve un Penhoët de Kergoallon et du Guérand, paroisse de Plouégat, dont les armes sont : « d'or au lion d'azur » (23). Cette inversion des couleurs et émaux est un fait bien connu des héraldistes. Il est courant pour attester sa filiation sans prétendre au titre. Ainsi la symbolique des armes dont Corcoran se prévaut dans le graduel renvoie-t-elle à la seigneurie de Plouégat-Guerrand tout comme l'emploi en couleurs dominantes de l'or et d'azur dans la décoration attestent de l'appartenance du graduel au domaine du Guérand. De surcroît, par delà les liens personnels qui unissent peut-être le père Michel Corcoran au seigneur du lieu, il y a aussi dans la présence de ces armes une affirmation de la soumission respectueuse du couvent des Jacobins à la seigneurie toute proche. Car le couvent y est présent tant par l'inscription du Père Michel Corcoran dans le cartouche que par le chien couché dans la couronne ducale, tenant dans sa gueule un flambeau allumé. De même, observe-t-on cet animal dans les armes de gauche pour lesquelles j'ai avancé l'hypothèse d'armes propres à la confrérie du Rosaire du couvent des Jacobins, adaptées de celles du couvent de Dinan. La présence du chien, d'une part, et du chapelet, d'autre part, renvoie au couvent des Jacobins.

En effet, comme nous le verrons plus loin, la dévotion au Rosaire a été quasi confisquée par les Dominicains à la fin du XV^e siècle. La présence de la rose dans la gueule du chien colleté de gueules, évoque tant la constitution étymologique du Rosaire que peut-être la canonisation récente (1671) d'une grande tertiaire dominicaine, sainte Rose de Lima, dont la fête ne figure pas au sanctoral du graduel aux dates du 26 ou du 30 août, mais dont la statue trône, en bonne place, dans l'église d'une paroisse voisine, proche à la fois de Plouégat-Guerrand et de Morlaix : Guimaec, qui possède aussi une chapelle actuellement en ruines, Sainte-

(22) J. MEURGEY, *op. cit.*, p. 99.

(23) P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. 2, p. 366.

Rose, perchée au sommet d'un escarpement dominant la plage de Poul-Roudour. Les procès-verbaux des « prééminences, bancs et écussons du couvent de Saint-Dominique de Morlaix », que Louis Le Guennec voit comme « une sorte de Saint-Denis de la noblesse morlaisienne », citent, à plusieurs reprises, aux dates des 9 et 16 septembre 1679, l'existence d'une chapelle dédiée à sainte Rose : « ... et à côté de la mesme voulte joignant la chapelle sainte Rose... », « dans la neuvième voulte où est la chapelle de sainte Rose ». Enfin, le chien tenant dans sa gueule un flambeau ardent de gueules fait traditionnellement partie des meubles des armes de l'ordre des Frères prêcheurs : « D'argent chappé de sable. L'argent est chargé d'un chien d'or tenant à la gueule un flambeau qui éclaire un globe croisé, ardent de gueules et aux pattes de derrière une palme de sinople brochant, comme le flambeau sur la partition du chappé ou mantelé ; et à la pointe d'argent une étoile d'or ». Une légende médiévale, qui joue sur les mots : « *canis Dominici* » (le chien du Seigneur, d'où : « *Dominicani* »), l'attribue à un songe de la mère de saint Dominique. Le couvent des Jacobins de Morlaix, à l'encontre de bien d'autres maisons dominicaines, ne reprend cependant pas l'un de ces meubles : « D'or, à un saint Dominique de carnation vêtu de l'habit de son ordre qui est d'argent et de sable accompagné en pointe d'un écusson de sable chargé d'un ciboire d'argent » (24).

Tous ces éléments, intégrés dans la décoration du manuscrit, disent bien les relations étroites que son auteur entretenait avec le couvent des Jacobins ce qui est corroboré par l'étude du propre de la paroisse où domine la spiritualité dominicaine.

II - Liturgie

A - *Le temporal*

1 - Allègement de l'office

Le graduel étant à l'usage d'une paroisse, et non d'une communauté monastique ou canoniale, ne contient ni les vêpres, ni les complies. Il raccourcit aussi l'office liturgique en l'allégeant de pièces normalement chantées. Ainsi celle qui suit la lecture de l'épître, et qui s'appelle graduel, est-elle systématiquement absente. On passe ainsi directement de l'introït à l'alleluia ou au trait suivant le temps liturgique. Ce trait, lui-même, ne comporte presque toujours que la citation scripturaire et se trouve donc privé de ses versets. De même, si une fête particulière additionne les

(24) H. PÉRENNÈS, *op. cit.*, 35^e année, 1936 p. 103 et 36^e année, 1937, p. 122-123 ; J. MEURGEY, *op. cit.*, p. 4 et 99.

antiennes, on supprime le répons, comme à la bénédiction des cendres du Mercredi des Cendres (cf. pl. VII). La procession du dimanche des Rameaux est à cet égard éloquente. Elle ne retient que l'antienne : « *Hosanna...* », le répons : « *In monte Oliveti...* » et les deux antiennes : « *Pueri Hebraeorum...* » sans aucune des autres antiennes surnuméraires. Il est vrai que l'espace processional de l'église actuelle, fondée en 1522, justifie pleinement cette attitude.

Le manuscrit ne contient pas les messes des Quatre-Temps des Cendres, ni celles des fêtes de la Quadragésime mais donne, en revanche, celles de la Semaine Sainte. Pour en augmenter la solennité, le copiste ne va quand même pas jusqu'à reprendre le graduel, omis jusqu'ici, mais son verset les lundi et mardi saints, en l'absence du trait. Celui-ci figure ensuite aux messes suivantes mais toujours amputé de ses versets comme aux dimanches ordinaires. Mais si le graduel est absent aux trois messes de Noël, la fête de la Résurrection l'intègre à sa place avant l'alleluia et la séquence qui suit. Il en est de même pour la Pentecôte. Le manuscrit copie, en effet, à la suite de ces deux fêtes, les offices de leurs fêtes, soulignant ainsi leur primauté liturgique.

2 - Solennités particulières

Le graduel note, p. 193, que le premier dimanche après la Pentecôte n'est pas chanté : « *Dominica prima non cantatur* ». Il faut se garder d'en conclure que c'est jour de repos pour le recteur, le chantre et les paroissiens ! Ceci tient au fait que les ordinations se célébraient le soir du samedi des Quatre-Temps et se prolongeaient jusqu'au lendemain, dimanche. Comme ce jour était annuellement consacré à la Sainte Trinité, le premier dimanche après la Pentecôte, n'ayant plus de liturgie propre, accueillit la fête spéciale de la Sainte Trinité dont le texte est copié p. 190-193. Il en est de même dans certaines paroisses pour le deuxième dimanche après la Pentecôte où l'on célèbre la Solennité extérieure du Saint Sacrement, dont la fête est située le jeudi après l'Octave de la Pentecôte. Mais pas à Plouégat-Guerrand, comme on peut le constater d'après le graduel.

La moitié de la page 193 est occupée par le titre rubriqué : « *IN SOLE || MNITATE || Sanctissimi cor || poris Christi* ». Puis vient, page 194, la copie de l'introït qui tourne court page 195, comme nous l'avons dit plus haut. Le copiste se souvient que cette messe ouvre le propre de la paroisse de Plouégat-Guerrand et le signale par une mention rubriquée p. 195 : « *Relinqua ut infra fol. 97* », c'est-à-dire dans la partie du sanctoral consacrée aux fêtes particulièrement célébrées à Plouégat-Guerrand. Car cette fête était célébrée avec faste le jeudi dans l'Octave de la Pentecôte, c'est-à-dire entre la fête de la Sainte-Trinité et le deuxième dimanche de la Pentecôte. En témoigne la suite de la mention citée plus haut, qui dit que le deuxième dimanche de la Pentecôte est consacré, non pas à la solennité

extérieure du Saint-Sacrement, mais à la fête de la dédicace de l'église avec renvoi au commun de la dédicace.

Le temporal se termine par deux messes en l'honneur de deux saints bretons, Tugdual et Yves. Le premier est le fondateur d'un ermitage dans le diocèse de Léon, en un lieu nommé depuis Trébabu, de son second nom, Pabu Tutwal, variante d'un vieux breton «papa»: père, évêque (25). Grand saint cornouaillais, il est l'éponyme de trois paroisses et le patron de nombreuses églises. Il passe aussi pour être le fondateur de l'évêché de Tréguier. Yves est plus connu. Né au manoir de Kermartin, près de Tréguier, il fut official à Rennes puis à Tréguier et recteur de Trédrez en 1284 et Louannec en 1292 (26). On notera avec intérêt que saint Yves avait été élevé à l'abbaye prémontrée Notre-Dame-de-Beauport et qu'il y avait fait ses études. L'un de ses abbés, cité dans l'enquête de canonisation en 1330, André Fabri, dit aussi Le Febur ou Fabriani, assista en 1304 à sa dernière messe et fut à son lit de mort. Et par suite, la présence insolite de ces deux saints dans le temporal du diocèse de Tréguier apparaît comme une affirmation du lustre d'un évêché constitué tardivement et du rôle prépondérant qu'y tient Notre-Dame-de-Beauport dans l'animation de certaines paroisses.

La messe de saint Tugdual, p. 266-269, introduite par le titre en capitales rubriquées: «*IN FESTO SANCTI TUDUALDI*», n'est cependant par un office propre. Elle est composée à l'imitation ou à partir de pièces liturgiques connues. L'introït; «*Gaudeamus...*» est repris à différentes fêtes et adapté au nom du saint: «*... sub honore sancti Tuduali pontificis de cujus solemnitate...*». Son verset est la première strophe du Ps. 118: «*Beati immaculati in via qui ambulant in lege Domini*». Le verset alléluïatique est une imitation de celui de saint Martin: «*Beatus vir sanctus Martinus urbis Turonis requievit...*», «*Beatus vir sanctus Tudualdus, urbis Traecorii episcopus et Patronus obdormivit in pace, introivit in potentias Domini*». L'offertoire: «*Inveni David...*» est celui de la première messe d'un confesseur pontife et la communion: «*Amen dico vobis quod vos...*» celle de la deuxième messe d'un confesseur non pontife. Par comparaison, on notera que le propre des saints du diocèse de Quimper et Léon renvoie simplement à la deuxième messe d'un confesseur pontife, ce qui ne dénote pas un culte particulier pour un illustre Cornouaillais!

La messe de saint Yves, p. 269-274, porte le titre en capitales rubriquées: «*IN FESTO Sancti IVONIS Ad missam*». C'est un office propre qui n'a pas été repris dans le propre du diocèse de Saint-Brieuc lors de la suppression de l'évêché de Tréguier.

(25) B. TANGUY, *op. cit.*, 1990, p. 202; *Idem*, 1992, p. 336-338.

(26) B. TANGUY, *op. cit.*, 1992, p. 326-327 et 136.

Introît : « *Stabilita sunt bona illius in Domino et elemosinas illius enarrabit omnis Ecclesia sanctorum. Alleluia, Alleluia. Ps. Dispertit dedit pauperibus. Iustitia ejus manet in saeculum saeculi* ».

L'alleluia a deux versets : 1) « *Iustus Dominus et iustitias dilexit aequitatem vidit vultus ejus* ». 2) « *Quaerite iudicium, subvenite Oppresso, iudicate pupillo, defendite viduam* ».

Offertoire : « *Judicate egeno et pupillo humilem et pauperem iustificate, eripite pauperem et egenum de manu peccatoris liberate* ».

Communion : « **Dilexisti iustitiam et odisti iniquitatem propterea unxit te Deus, Deus tuus oleo laetitiae prae consortibus tuis** ».

Chacune de ces pièces est suivie d'un alleluia si l'on est dans le temps pascal. On remarquera que le seul emprunt à la liturgie romaine de cette messe est la communion tirée du commun d'une sainte femme non martyre (texte en caractère gras). C'est un extrait du *Ps. 44,8*, le verset appliqué à saint Yves étant ici cité intégralement.

Toujours par comparaison, rappelons que le diocèse de Rennes propose trois pièces propres. L'introît : « *Oculi Domini super justos et aures ejus in preces eorum : unde immittit Angelum suum in circuitu invocantium eum et liberavit eos. Ps. (33,1,1). Benedicam Dominum in omni tempore : semper laus ejus in ore meo* ». Le graduel, qui dans la paroisse de Plouégat-Guerrand est systématiquement omis : « *Exquisi Dominum et exaudivit me : et ex omnibus tribulationibus meis liberavit me. Accedite ad eum et illuminami, et preces vestrae exaudientur. Alleluia* ». Enfin le verset de l'Alleluia : « *Sancte Yvo, cujus praeconium tot et tantis claret miraculis : tuae piae precis praesidium tuis praebe devotis famulis* ». L'offertoire et la communion sont empruntés à la deuxième messe d'un confesseur non pontife. C'est à cette messe que renvoie le propre du diocèse de Quimper et Léon. C'est aussi celle qu'adopte le sanctoral du graduel p. 38. En revanche, le propre à l'usage de la paroisse de Plouégat-Guerrand copie entièrement, p. 132-136, la première messe d'un confesseur non pontife, qui figure aussi à sa place dans le commun des saints, p. XLIV-XLVI. Ce choix du propre de la première messe du commun, qui semble ignorer l'office propre copié dans le temporal, peut légitimement surprendre. On verra plus loin l'hypothèse que nous formulons pour expliquer cette curiosité.

B - Le sanctoral

1 - Les saints Tugdual, Yves et Roch.

Cette deuxième partie, qui recommence une numérotation en chiffres arabes de 1 à 86, s'ouvre sur la fête de saint Tugdual au 30 novembre.

La rubrique de la deuxième messe d'un confesseur pontife ne manque pas d'étonner : « *Introitus : Sacerdotes tui et omnia ut in communi confesso [rum] fol. XXXVIII* ».

Cette apparente ignorance du culte qui lui est rendu par l'office copié dans le temporal aux pages 266-269, d'une part, et la place accordée à saint André, d'autre part, fêté le même jour, indiquent que le sanctoral est copié d'après un exemplaire qui n'est pas propre au diocèse de Tréguier, dont saint Tugdual est le présumé fondateur. On a une seconde confirmation de cet état de fait dans la mention de la fête de saint Yves au 19 mai, p. 38 : « *IN FESTO S. YVONIS, Missa : justus ut palma, fol. XLVI* », c'est-à-dire la deuxième messe d'un confesseur non pontife, sans rappel de l'existence de son office propre, copié dans le temporal, p. 269-274, comme nous venons de le voir.

La fête de saint Roch apparaît au propre de France le 18 août. Elle est ici déplacée au 16 comme dans les propres de Rennes et de Quimper. Ce ne sont cependant pas les fêtes de saint Agapit, au 18, ni de saint Armel, le même jour au diocèse de Rennes, qui en sont la cause car Agapit n'est même pas mentionné dans cette partie du sanctoral, mais dans le propre de la paroisse de Plouégat-Guerrand comme nous le verrons plus loin.

En fait saint Roch, qui n'a au propre de France qu'une oraison particulière dans la deuxième messe d'un confesseur non pontife, est l'objet d'un culte particulier en Bretagne. Dans le graduel, p. 66-69, il jouit d'une messe composée pour moitié en son honneur.

L'introït est celui de la deuxième messe d'un martyr non pontife et la communion celle de la fête de saint Mathieu apôtre et évangéliste. En revanche les autres pièces lui sont propres.

Le verset d'alleluia : « *O beate confessor Roche ! O quam magna apud Deum sunt merita tua, Quibus credimus nos a morbo epidimiae posse liberari et aeris nobis temperiem concedi* ». L'offertoire : « *Rochum Christi confessorem exoratum fecimus et preces ad patrem nostrum dirigamus ut sua intercessio ne a languoribus epidimiae, ac peste salvemur, et aeris temperie potiamur* ».

Supplications poignantes et d'actualité. En effet, pas plus que les autres provinces du royaume, la Bretagne ne fut épargnée par les épidémies et notamment la peste, ici nommément désignée dans l'offertoire. A Morlaix, ces épidémies sont particulièrement signalées en 1623, 1626, 1627, 1631, 1638 et 1672.

2 - Propre de l'église paroissiale.

Après le sanctoral qui se clôt, p. 85, sur la fête de sainte Catherine le 25 novembre, commence une troisième partie dans la même numérotation.

tion. Les p. 85-86 étaient à l'origine un feuillet double rattaché au dernier ternion du sanctoral. La p. 86 étant blanche, on a coupé son pendant (p. 87-88). De même, le ternion qui commence, p. 94-103, est-il amputé de son premier feuillet sans doute blanc (p. 92-93). Même en supposant la présence d'un autre feuillet adventice, dont on ne trouve aucune trace (monté sur onglet ?), on ne peut expliquer la numérotation du feuillet « 94 » que par une erreur du copiste. Le parchemin coûte cher. Il est constant que les feuillets blancs soient découpés pour resservir. L'examen codicologique nous assure que deux feuillets manquent. La pagination du propre de l'église devrait donc débiter à « 91 » au lieu de « 94 ».

Cette page porte le titre, pleine page, en capitales noires et rubriquées: « *GRADV | ALE | ROMANVM | DE | Missis SANCTISSIMI | Eucharistiae Sacramenti | et Pro Defunctis etc. Ad Usum Ecclesiae | DE | Plouegat Guerrand M DC. XCIII* » (cf. pl. VIII).

a) Le Saint Sacrement

Le propre s'ouvre par la messe du Très Saint Sacrement copiée aux pages 96-122, la p. 95 étant blanche. Puisqu'il s'agit d'une solennité particulière, le texte comprend cette fois le graduel muni de son verset, un alleluia à deux versets: 1) « *Caro mea...* »; 2) « *Cogoverunt discipuli...* » (deuxième dimanche après Pâques). De plus, non seulement le propre est-il entièrement retranscrit mais encore tout le commun, *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, *Sanctus* et *Agnus*, dans des tons solennels.

Les textes de cette fête n'ont été attribués à saint Thomas d'Aquin qu'en 1323 par le chapitre général de Barcelone. Ce curieux silence des autorités dominicaines a toujours nourri une suspicion sur la paternité du « docteur angélique ». Or, l'office « *Sacerdos...* » et la messe « *Cibavit...* » ont été promulgués en 1264, par la bulle d'Urbain IV: « *Transituris...* », instituant la fête et imposant l'office. Cette fête est à nouveau promulguée au concile de Vienne de 1312, avec privilège concédé par Eugène IV en 1433 (27). Ils sont bien l'œuvre de saint Thomas d'Aquin ce que savait Nicolas de Kerloquen en 1693.

b) La Vierge

La messe du commun des fêtes de la Sainte Vierge: « *Salve sancta parens...* » est copiée, aux p. 123-128, sans son graduel. C'est la messe du temps après la Pentecôte qui figure aussi parmi les différentes messes mariales dans le commun des saints à la page LXXXVIII.

(27) V. LEROQUAIS, *Les bréviaires...*, t. 1, p. CXII-CXVII; P.M. GY, « L'Office du Corpus Christi, œuvre de saint Thomas d'Aquin », dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. 69, 1985, p. 314-347; *La liturgie dans l'histoire*, Paris, 1990, p. 223-245.

c) Saint Agapit

De la p. 129 à la p. 132, on trouve la messe de saint Agapit qui n'était même pas mentionné dans la liste du sanctoral étudié plus haut. Il n'a pas d'office propre, mais le fait que l'on copie ici intégralement la deuxième messe d'un martyr non pontife, qui figure aussi normalement à sa place (p. XV-XVIII) au commun des saints, indique la dévotion particulière dont il est l'objet à Plouégat-Guerrand à la fin du XVII^e siècle. On peut donc y voir la preuve que la substitution de son patronage à l'éponyme Agat ou Egat était déjà réalisée avant 1693. Mais elle ne devait pas être très ancienne. En effet, tenant compte, d'une part, de l'absence de sa mention au sanctoral et d'autre part, de la présence de la fête de saint Norbert au 6 juin (28), le remplacement d'Agat ou Egat par Agapit a dû se faire dans le courant du XVII^e siècle. Nous verrons plus loin que d'autres indices militent en faveur de cette époque (29).

d) Saint Yves

La « *Missa de Sto Yvone* » qui suit, p. 132-136, renvoie à la première messe d'un confesseur non pontife copiée intégralement, alors qu'elle figure aussi à sa place dans le commun des saints, p. XLIV-XLVI, sans mention de son office propre dans le temporel comme nous l'avons relevé plus haut (30).

e) Les saints apôtres

Aux pages 136-139, la messe de tous les saints apôtres est empruntée à celle des saints Simon et Jude (28 octobre) dont on supprime les noms dans les oraisons. Leur mention figure au propre des saints, p. 79, sous la rubrique : « *Missa. MIHI-AVTEM infra fol. 136* ».

f) Le Saint Nom de Jésus

La fête du Très Saint Nom de Jésus occupe les pages 139-155. La messe proprement dite se termine à la page 144. Elle est suivie, p. 144-155, d'une longue séquence : « *Dulcis Jesus Nazareus...* » qu'on ne trouve plus au graduel ni au bréviaire romains. Elle est composée de 28 strophes en vers assonancés de 8 ou 7 syllabes. Les huit premières strophes sont de 3 vers : 2 de 8 et le 3^e de 7. Les strophes 9 à 11 ont 4 vers de 8 syllabes chacune. La strophe 12 comporte 4 vers de 7 syllabes. Les strophes suivantes, 13 à 28, ont la même construction de 4 vers : 3 de 8 + 1 de 7. ce qui peut être ramené au schéma suivant : I-VIII : 3 (2⁸ + 1⁷) ; IX-XI : 4 (8) ; XII : 4 (7) ; XIII-XXVIII : (3⁸ + 1⁷). Les 2 ou 3 premiers vers riment entre

(28) Cf. *supra* p406

(29) Cf. *infra* p. 436-437.

(30) Cf. *supra* p. 421-422.

eux et le troisième ou quatrième adopte la rime du même vers de la strophe précédente selon le schéma classique : a a (a) b / a' a' (a') b' etc...

Le copiste divise le texte en deux parties inégales. Une mention rubriquée, à la page 151 : « *Divisio* » sépare les dix-neuf premières strophes des neuf suivantes. Mais comme on vient de le voir, la construction de ces neuf dernières strophes (20 à 28) étant identique depuis la treizième, cette division est purement formelle. Elle s'explique sans doute par le fait que les strophes 20 à 24 débutent toutes par le nom de Jésus, les strophes 21 à 24 commençant même chacun de leurs trois premiers vers par son nom. On note d'ailleurs dans les autres strophes une recherche de l'allitération qu'on ne rencontre pas dans les 19 autres.

On aurait pu penser qu'en dépit des variations strophiques la musique adopterait cette proposition textuelle en n'utilisant que deux schémas mélodiques. Ce serait oublier la plasticité de la musique et son pouvoir souverain de reconstruction du verbe, aux fins d'une pure esthétique de la beauté dans les proportions mais aussi d'une aide à la mémorisation, donc d'une lutte contre la monotonie. Le compositeur y arrive, et de notre point de vue magnifiquement, en ramassant le texte de la façon suivante : I-II : A (A'); III-IV : B (B'); V : C; VI : D; VII : C'; VIII : D'; IX-X : E (E'); XI-XII : F (F'); XIII-XIV : G (G'); XV-XVI : H (H'); XVII-XIX : I (I', I'', I'''); XX-XIV : J (J', J'', J''', J'''''); XXV-XXVIII : K (K', K'', K''').

Onze formules mélodiques dans le mode de sol dont l'ambitus n'excède pas l'hexacorde. On reste dans l'esprit du grégorien qui n'emploie l'octave que dans les proses de seconde époque. On n'en trouve aucun exemple ici. On cherchera aussi vainement la sixte, qui de toute manière est très rare dans les pièces grégoriennes du fonds primitif ; à peine une demi-douzaine pour plusieurs centaines de pièces.

La mélodie débute dans le bas du mode : mi sol la sol pour les deux premières strophes puis monte insensiblement dans les troisième et quatrième, atteint le mi supérieur dans les cinquième, septième et huitième, culmine au sol dans les neuvième-dixième, redescend à peine dans les onzième, douzième-treizième et quatorzième, réaborde le sol supérieur dans les quinzième et seizième, et descend de ces hauteurs dans les dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième. La mélodie des strophes 20 à 24 étant répétée cinq fois ne l'empêche pas de retrouver avec le sol supérieur l'éclat préparé par le poète dans la répétition du nom de Jésus. Les 4 strophes restantes reviennent vers l'apaisement mélodique non sans flirter encore avec le mi supérieur.

Il est clair que le compositeur connaît bien la pratique du chant. Il ne demande rien d'extraordinaire du point de vue de la technique vocale. La mélodie se déroule dans la tessiture normale d'un chantre. Tout au plus demande-t-elle à ce dernier un peu d'endurance.

La facture textuelle est simple. Même si l'auteur ne rejette pas le mot rare, « pugil » (strophe 22) appliqué au Christ, souvenir vraisemblable de Jean Cassien, *Institutiones*, 5, 18, 1, il pratique une versification scolaire qui n'offre, par exemple, que trois cas d'enjambement (str. 14, 15 et 28).

Ainsi, cette séquence apparaît-elle d'une bonne façon tant sur le plan musical que textuel. Il est heureux que la dévotion d'une humble paroisse nous l'ait conservée. On trouvera en appendice l'édition que nous en proposons d'après le texte du manuscrit confronté à des éditions basées sur d'autres sources (31). U. Chevalier attribue le texte à Bernardin de Busti. Ce franciscain, prédicateur à Milan, est mort en 1500. En dehors d'un recueil de sermons en l'honneur de la Vierge, intitulé « *Rosarium sermonum praedicabilium* », on ne sait rien de sa production. Le même éditeur avait avancé auparavant, en 1892, le nom de saint Bonaventure mais nous avons vérifié que cette séquence ne figure pas au nombre de ses œuvres (32). Ne sachant quelle autorité accorder aux nombreux recueils, qu'U. Chevalier dit avoir consultés ni l'origine de ces attributions, nous pensons qu'il est préférable de laisser cette séquence anonyme.

g) Les Cinq Plaies et la Passion de N.S. Jésus-Christ

Les p. 156-161 transmettent la « *Missa quinque plagarum et de passione Domini Nostri Jesu Christi* ». Si l'on fait exception du trait : « *Adoramus te...* » qui lui est propre, cette messe votive de la Sainte-Croix reprend toutes les pièces de la messe de l'Exaltation de la Sainte-Croix, au 14 septembre. Elle est d'ailleurs mentionnée, aux pages 74-75 du sanctoral avec renvoi précisément à la page 156 et figure aussi aux p. LXXV-LXXIX du commun des saints. On notera que cette fête des Cinq Plaies de Jésus a été retranchée, en 1961, du calendrier universel.

h) Notre-Dame de Pitié.

La « *Missa nostrae Dominicae Pietatis per Papam Sixtum IV* », copiée aux p. 161-166, doit être comprise comme la messe de Notre Bienheureuse Vierge Marie Notre-Dame de Pitié ou encore Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Après des tâtonnements à l'époque patristique cette dévotion s'est élaborée lentement pour s'épanouir pleinement à la fin du Moyen Age et

(31) G. MOREL, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, Einsiedeln, 1866-67, p. 67; J. KEHREIN, *Lateinische sequenzen des Mittelalters aus Handschriften und Drucken*, Mainz, 1873, p. 45-46 n° 33; U. CHEVALIER, *Poésie liturgique traditionnelle de l'église catholique en Occident ou Recueil d'hymnes et de proses usitées au Moyen Age et distribuées suivant l'ordre du bréviaire*, Tournai, 1894, p. 270-272 n° 335; G.M. DREVES et C. BLUME, *Analecta hymnica medii aevi*, t. 54, p. 172.

(32) B. DISTELBRINK, *Bonaventurae scripta authentica, dubia vel spuria critice resensita*, Rome, 1975.

se voir relancée à l'époque moderne par l'extension, à l'église universelle en 1932, de la fête de saint Gabriel de l'Addolorata (33). La référence à Sixte IV (Francesco Della Rovere) rappelle que ce franciscain, ancien général de son ordre, grand prédateur des Médicis, compensait peut-être son admiration pour l'humanisme païen par sa dévotion à la Sainte Vierge qu'il célébra avec une ardeur aussi fervente que celle de saint Bernard. En 1482, il composa et fit insérer au missel romain, sous le nom de Notre-Dame de Pitié, cette messe que nous transmet le graduel. Le titre et la date de célébration de la fête ont beaucoup varié. On rencontre dans les missels, à partir de 1501, des messes *De Spasmo atque doloribus beatae Mariae Virginis*, ou de Notre-Dame de Compassion, ou du Martyre ou de la Douleur intime de Marie. Concédée à l'ordre des Servites le 18 août 1714, elle fut étendue à toute l'église latine le 27 avril 1727, puis à l'église universelle le 18 septembre 1814, et fixée au troisième dimanche de septembre. Depuis 1913, elle a cessé d'être mobile, sauf dans l'ordre des Servites, et se célèbre chaque année le 15 septembre, mais ce n'est plus la messe de Sixte IV.

Introït : « *Cumque vidisset Jesus matrem et discipulum stantem quem diligebat, dixit matri suae : Mulier ecce filius tuus. Ps. Stabant juxta crucem Jesu, mater eius et soror matris ejus Maria Cleophae et Maria Magdalene. V.-Gloria Patri saeculorum. Amen* ». Verset. « *Alleluia Ante thronum Trinitatis, miserorum miserata, pia Mater pietatis pro nobis advocata, causam nostrae paupertatis coram Deo sustine et veniam de peccatis servis tuis obtinet* ». Trait : « *Stabat mater dolorosa juxta crucem lacrymosa, dum pendebat filius. V.-Cujus animam gementem, contristantem et dolentem pertransivit gladius* ». (Deux premières strophes de la séquence de Jacopone de Todi †1309). Offertoire : « *Non dubito quod Deus preces et lacrymas meas in conspectu suo admiserit et ideo fecit vos Dominus venite ad me* ». Communion : « *Quia flevisti coram me, ego quoque exaudiui te, dicit Dominus, colligam te in pace* ».

i) Notre-Dame du Rosaire.

La « *Missa sacratissimi Rosarii* », p. 166-170, clôt cette partie du propre à l'usage de la paroisse (34). L'institution d'une fête liturgique du Rosaire, au premier dimanche d'octobre, s'inscrit dans la ferveur qui suivit la victoire de la coalition navale des forces chrétiennes sur la flotte turque, le 7 octobre 1571 à Lépante. Concédée par Pie V le 17 mars 1572, à la confrérie de Martorell, près de Barcelone, à la demande d'un dignitaire espagnol, ancien combattant de Lépante, Luis de Requesens, elle s'élargit

(33) E. BERTHAUD, « Douleurs (Notre-Dame des sept) », dans *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire*, t. 3, 1957, col. 1686-1701.

(34) A. DUVAL, « Rosaire », dans *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire*, t. 13, 1988, col. 987-980.

peu à peu à l'ensemble des églises d'une région ou d'un diocèse. On prit appui sur le centenaire de Lépante (1671), ou sur de nouvelles victoires devant le perpétuel danger turc comme la délivrance de Vienne en 1683. C'est d'ailleurs le succès du prince Eugène de Savoie à la bataille de Peterwaradin, le 5 août, et l'échec du sultan Achmet III devant Corfou, le 22 août, qui entraîneront Clément XI à faire de la solennité du Rosaire une fête de l'église universelle, le 3 octobre 1716. Célébrée donc le 7 octobre au calendrier liturgique, son office propre différerait déjà avant la réforme conciliaire de Vatican II du texte transmis par le graduel de Plouégat-Guerrand. De nos jours, Notre-Dame du Rosaire est inscrite comme « mémoire » le 7 octobre.

Introit : « *Salve radix sancta, salve mundi gloria, O Maria flos virginum, velut rosa vel lilium, tuum pro nobis deprecare Filium V-Gratia super gratiam, mulier sancta et pudorata V-Gloria Patri-saeculorum. Amen* ». Verset : « *Alleluia. Virga Jesse floruit. Virgo Deum et hominem genuit. Pacem Deus reddidit, in se reconcilians ima summis* » (Commun des fêtes de la Vierge : « *Salve sancta parens* »). Offertoire : « *Ave Regina caelorum, mater Regis angelorum, O Maria flos Virginum, velut rosa vel lilium, funde preces ad filium, pro salute fidelium* » (Antienne qui figure toujours au graduel romain). Communion : « *O Quam speciosa facta es et suavis in deliciis virginitatis, sancta Dei Genitris. Quam videntes filiae Sion vernantem in floribus rosarum et liliis convallium, beatissiman praedicaverunt et Reginae laudaverunt eam* ».

C - Le commun.

La troisième partie du graduel rassemble sous une pagination en chiffres romains, de I à CLXVIII, le commun des saints, la messe des défunts et le kyriale. N'ayant pas d'autres remarques à apporter que celles que nous avons signalées jusqu'ici touchant tant au commun des saints qu'au kyriale, nous observerons la messe des défunts.

La messe des défunts :

Le culte et la vénération des Bretons pour les morts sont connus de tous. La disposition même du village met en valeur un thème fondamental : la vie religieuse, où le rôle principal est tenu par la mort. A l'appel de l'église, qui convie à la prière, on traversait autrefois le cimetière. L'évocation du souvenir des disparus qu'entraîne cette démarche remet aussi en mémoire la finalité de l'homme. La mort, en Bretagne au XVII^e siècle, est bien au centre de la vie quotidienne comme le cimetière au milieu du village. La place importante occupée dans le graduel par la messe des défunts en est l'illustration, jusque dans sa matérialité, puisqu'elle achève le commun des saints juste avant le kyriale.

Elle se distingue du rite romain après la communion. En effet, cette dernière est suivie, page CXI, des trois versets suivants :

*« Pie Jesus Domine, dona eis requiem.
Jesus suavissime, dona etc...
Dulcis hospes animae, dona etc...
Amen ».*

Vient ensuite une hymne de neuf strophes à quatre vers, terminées par l'invocation : « *O Maria* », dont on trouvera l'édition en appendice : « *Languentibus in purgatorio...* ». Enfin, la liturgie des défunts s'achève, p. CXVI-CXVIv°, par un chant d'adoration au saint sacrement :

*« O Salutaris hostia,
Spes unica fidelium,
In te confidit Francia,
Da pacem serva liliam.*

*O Salutaris hostia,
Rex omnium fidelium,
Da paradisi gaudia
Animabus defunctorum.*

*Requiem aeternam
Omnibus fidelibus da defunctis,
Ne subeant in fornace
Set requiescant in pace. Amen ».*

III - Religion et spiritualité

I - Le culte des saints et leurs statues

Ce rapide examen du temporel et du sanctoral met bien en évidence que le graduel s'inscrit dans la pastorale liturgique post-tridentine. Comme l'a montré J. Meyer, la Réforme est pour une large part menée par le clergé régulier avec lequel le clergé séculier collabore, en particulier pour les missions. Fille de la ville, elle précède la mise en place dans les campagnes de la pastorale post-tridentine.

Elle consiste, en général, à éliminer les additions médiévales à la liturgie romaine et à substituer celle-ci à celles des églises locales. Mises à part les messes propres à saint Tugdual et à saint Yves, le temporel du graduel de Plouégat-Guerrand répond parfaitement à cet objectif.

Quant à la pastorale, elle fait de gros efforts pour enseigner le catéchisme et favoriser la vie sacramentelle. Elle s'appuie pour cela sur le développement des dévotions qui ont contribué jusqu'alors à la vie inté-

rieure. Ces dernières font le lien entre la piété populaire et la liturgie romaine, avec le risque de décentrer celle-ci vers celle-là. Alors que l'on accorde une importance croissante au culte du saint sacrement et à la communion fréquente, on court parallèlement le risque de voir le sanctoral étouffer dans l'année le temporel par le développement de la piété mariale et la multiplication des fêtes de la Vierge. Le propre du graduel est de ce point de vue assez éloquent.

Ceci nous amène à souligner l'importance capitale de tout propre d'un livre liturgique. Il est assez courant qu'il soit à l'usage d'un diocèse ou d'un ordre religieux. Il est plus rare d'en rencontrer à l'usage d'une abbaye, d'une collégiale, d'une paroisse voire d'une chapelle, ce dernier phénomène remontant surtout au XVI^e siècle.

Ils ont tous un intérêt capital. Leurs textes sont extraits de missels ou bréviaires bien antérieurs. Ils transmettent donc des offices dont les sources ont souvent disparu à la suite de remaniements ou de réformes liturgiques comme nous venons de le voir. Ils sont les témoins d'une spiritualité particulière à une communauté ethnique tant par la place accordée à certaines solennités de l'église universelle que par le culte rendu à des saints locaux, « nos saints patriotes », comme les appelle fièrement le père Albert Le Grand dans son épître dédicatoire aux états de Bretagne (35).

Nous avons voulu savoir s'il y avait une corrélation entre la statuaire de l'église érigée en 1522 et le contenu du graduel de 1693. On remarque, tout d'abord, une aigle éployée de part et d'autre du tabernacle du maître-autel. Ce dernier comporte plusieurs statuettes dont une est facilement identifiable en saint Nicolas. La présence de l'auteur du graduel est donc affirmée. La statuaire de l'église est par ailleurs assez fournie (36). Parmi plusieurs statues d'évêques, l'une est peut-être celle de saint Tugdual. On se rappelle qu'il a dans le temporel un office mi-propre composé à l'imitation ou à partir de pièces liturgiques connues et qu'il figure aussi au sanctoral sous la rubrique de la deuxième messe d'un confesseur pontife. La statue de saint Yves figure en bonne place. Son office propre suit celui de saint Tugdual dans le temporel. Le sanctoral renvoie à la deuxième messe d'un confesseur non pontife. Le propre de la paroisse copie entièrement, sous son nom, la première messe d'un confesseur non pontife. Il est donc mentionné trois fois. La statue de saint Agapit évoque la copie intégrale de la deuxième messe d'un martyr non pontife que l'on trouve, sous son nom, dans le propre. La messe des saints apôtres a sa

(35) A. LE GRAND, *La vie, gestes, mort et miracles des saints de la Bretagne Armorique*, 1637.

(36) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959.

représentation sous le porche où on les dénombre tous. La messe du Très saint sacrement inspire les ciboires rayonnants représentés en façade des trois autels. La messe du commun de la Vierge peut être mise en regard des quatre statues de Marie dont trois à l'enfant : l'une de celle-ci représente la Vierge mère présentant une rose à l'enfant... La statue de l'*Ecce Homo* ou de Jésus-aux-liens illustre sans doute la messe du Très Saint Nom de Jésus et sa longue séquence : « *Dulcis Jesus Nazareus...* ». En dessous du grand crucifix, la représentation des Cinq Plaies renvoie à la messe des Cinq Plaies et de la Passion de N.S. Jésus-Christ. Enfin, la messe du Très Saint Rosaire a sa réplique dans le retable du Rosaire.

Dans tout le propre, il n'y a que la messe de Notre-Dame de Pitié qui n'ait pas (ou plus ?) sa statue. En effet, bien que la mémoire collective ne s'en souvienne plus, il serait étonnant que l'église de Plouégat-Guerrand n'ait pas possédé une *Pieta* (37) traduisant ainsi d'une manière saisissante la douleur compatissante de l'âme chrétienne. Il en est de même pour saint Roch très répandu dans la statuaire bretonne. On se souvient qu'il a dans le sanctoral, un office, mi-propre, mais l'église n'a pas, ou n'a plus, sa statue.

Elle en montre d'autres dont les personnages ne sont pas toujours mentionnés au sanctoral. Sainte Cécile figure à la p. 85 le 22 novembre, Saint Nicolas est mentionné à la p. 4, le 6 décembre et à la p. 74, le 10 septembre : le premier est Nicolas de Myre et le second Nicolas de Tolentin. Sainte Marguerite d'Antioche est une sainte complètement légendaire. Présente dans le calendrier médiéval du livre d'heures, elle a sa rubrique au sanctoral le 20 juillet, p. 49. Enfin la messe de sainte Anne est copiée p. 51-52.

En revanche les personnages suivants sont inconnus du sanctoral. La statue de saint Yvertin le représente les mains sur les oreilles, enserrant la tête. Le lieu anatomique où s'exerce son pouvoir étant ainsi désigné, saint Yvertin est invoqué par les personnes souffrant de maux de tête. Sainte Barbe, qui nous vient d'Asie mineure, est implorée à genoux dans les orages en raison de son pouvoir, qu'elle détient de la Vierge Marie, selon la légende, d'apaiser les éléments déchaînés, tempêtes, inondations et incendies. Elle est aussi invoquée par ceux qui craignent les explosions, en particulier les pompiers et les mineurs. Un groupe de quatre statues rappelle l'environnement agricole de la paroisse : saint Fiacre, saint irlandais patron des jardiniers ; saint Isidore le laboureur, qui a une bannière à

(37) Une Pitié, en albâtre, figure dans l'église de Locquirec, tout proche. Une autre église avoisinante, Plougasnou, en possédait une, volée en novembre 1992 avec d'autres statues anciennes. Enfin, dans la même région, à 7 km est-nord-est de Morlaix, on notera que l'église paroissiale de Garlan est dédiée conjointement à Notre-Dame des sept Douleurs et à saint Éloi.

son nom ; saint Gildas et saint Éloi qui sont les patrons des chevaux ! Enfin, l'église contient encore une statue de sainte Geneviève. En raison du particularisme propre au Trégor, il n'y a pas lieu de déplorer l'absence dans cette liste du plus grand saint breton, Gwénoled, car il a œuvré en Cornouaille !

2 - *Les confréries spirituelles*

Nous avons souligné plus haut combien la spiritualité dominicaine nourrissait la vie paroissiale de Plouégat-Guerrand, telle qu'elle se laisse appréhender dans le propre. Outre l'héraldique de l'enluminure qui renvoie à l'ordre des Frères prêcheurs, les principales dévotions du propre ont vraisemblablement pour origine les confréries spirituelles nées au couvent des Jacobins de Morlaix.

Celle du Saint Nom de Jésus fut fondée le 9 décembre 1530 ; puis vinrent celle des Trépassés le 20 décembre 1565, celle de Notre-Dame du Chapelet le 2 octobre 1611 et celle du Rosaire le 5 novembre 1636. Ces confréries avaient leur autel dans l'église du couvent des Jacobins comme il découle de la lecture du procès-verbal des prééminences, bancs et écussons du couvent de saint Dominique de Morlaix, les 9 et 16 décembre 1679 : « ... et dans la chapelle du Nom de Jésus avons remarqué... » ; « ... et audit pilier est attaché l'autel de Notre-Dame de Pitié avec l'image du Sauveur ... » ; « ... et sortant du chœur, il y a une voulte à costé de l'autel de Notre-Dame du Rosaire... » (38).

Dix ans après la mort d'Alain de la Roche (7 sept. 1475), la diffusion des confréries du Rosaire apparaissait déjà comme le monopole de l'ordre des Frères prêcheurs. En effet, le déroulement du processus d'établissement d'animation d'une confrérie passe par la prédication. C'est donc pour les Dominicains un instrument privilégié d'évangélisation populaire.

C'est ainsi qu'à partir de 1628 les Dominicains de Morlaix établirent de nombreuses confréries du Rosaire dans les diocèses du Léon, de Cornouaille, et dans les paroisses limitrophes dépendant de Tréguier. Les conditions étaient toujours les mêmes : la confrérie devait avoir dans l'église un autel spécial surmonté d'une représentation, peinte ou sculptée de la Sainte Vierge remettant le chapelet à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne (39). Cet autel surmonté du retable peint se voit toujours dans l'église paroissiale de Plouégat-Guerrand. Il n'est pas jusqu'à saint Roch, dont l'office mi-propre ne puisse être inspiré par sa représentation dans un retable du couvent des Jacobins : « ... Dans la

(38) H. PÉRENNÈS, *op. cit.*, 1936, p. 106-107.

(39) *Idem*, p. 197.

neuvième voulte où est la chapelle de sainte Rose, dans le retable de l'autel sont des images de saint Sébastien et saint Roch... » (40).

On aura remarqué dans la liste des confréries l'absence de celle de Notre-Dame de Pitié. En effet, le plus ancien et le plus important ordre voué à la Compassion est celui des Servites. Au début du XVII^e siècle, des confréries des Sept-Douleurs se répandent partout en France et l'une des plus anciennes manifestations de la dévotion consiste à consacrer des autels à la Vierge. On a compté en France et dans les Pays-Bas plus de quatre mille chapelles ou autels consacrés sous ce vocable. Ainsi, par exemple, dans la paroisse voisine, Plougasnou, le manoir de Pontplancoët avait une chapelle Notre-Dame de Pitié. La chapelle seigneuriale du château de Pennelé, en Saint-Martin-des-Champs, près de Morlaix, a aussi pour vocable Notre-Dame de Pitié.

Le thème de la représentation de Marie portant sur ses genoux le corps ensanglanté du Sauveur, qui avait pris naissance vers la fin du XIV^e siècle dans les enluminures de manuscrits, suscita l'engouement des ateliers de sculpture à la fin du XV^e-début XVI^e siècle : c'est de cette époque que datent presque toutes les *Pieta* conservées en France. Mais le thème continua à être peint et il semble que ce soit le cas au couvent des Jacobins.

Après la fondation à Poitiers le 25 octobre 1617 des bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, cet ordre voué à la compassion et au culte de la passion essaima à Morlaix en 1626. Sa fondatrice, Françoise Calloët, mère du fameux capucin, le Père Joseph, dont nous avons dit un mot plus haut, y mourut en odeur de sainteté. C'est peut-être à leur influence que l'on doit l'autel de Notre-Dame de Pitié au couvent des Jacobins. Tout ceci ne pouvait rester sans effet sur la spiritualité paroissiale comme en témoigne le propre de Plouégat-Guerrand.

3 - *Les missions*

On se souvient que la branche aînée de la famille de Nicolas de Kerloaguen avait son banc armorié au couvent des Jacobins. Le nécrologe du couvent de 1671 à 1774 démontre que ces relations ont perduré : « n^o 185 à Anastase de Tréoret, douairière de Lézérazieu — 1^{er} avril 1705 : écuyer Michel de Kerloaguen seigneur de Bonabry — 13 juillet 1745 : Marie-Françoise de Kerloaguen » (41).

Ces liens étroits avec le couvent des Jacobins et son milieu d'origine peuvent expliquer le niveau de culture de Nicolas de Kerloaguen, confirmé par son titre de protonotaire apostolique. Car le degré d'instruction du clergé des paroisses rurales paraît avoir été médiocre. Si l'on en

(40) *Idem*, p. 103.

(41) *Idem*, 1937, p. 9.

juge par les procès-verbaux des visites pastorales à la fin du XV^e-début XVI^e siècle, l'examen du desservant d'une paroisse se bornait à vérifier qu'il savait lire, qu'il comprenait le latin, qu'il connaissait les paroles nécessaires à la célébration du service divin et à l'administration des sacrements. Certes, on n'en est plus là à la fin du XVII^e siècle, mais il est probable qu'il n'atteint pas partout le niveau du recteur de Plouégat-Guerrand (42).

Cependant la renaissance religieuse du XVII^e siècle commençait à doter la Bretagne de nouvelles fondations de maisons religieuses et entraînait la réforme des monastères. Ce mouvement a suscité une réévangélisation du pays, réalisée au moyen de missions auxquelles sont intimement attachés les noms de dom Michel Le Nobletz et du père Julien Maunoir.

Il convient de noter que ces missions, destinées d'abord aux fidèles, deviendront le meilleur des séminaires pour tous les jeunes assistants des prédicateurs. L'époque, en effet, n'en connaissait pas beaucoup car les séminaires n'ont pris leur essor qu'en 1642. Ce sont à l'origine des lieux de retraite spirituelle avant les ordinations, souvent dirigés par les prédicateurs de missions. Les séjours y sont brefs et discontinus. En effet, les études sont faites ailleurs, auprès des facultés de théologie, des couvents ou des collèges. Mais cet enseignement doctrinal ne donnait aucune formation pratique d'ordre pastoral. Les séminaires auront donc tendance à allonger la durée du séjour de leurs étudiants afin de leur fournir des cours élémentaires de théologie morale, sous la forme de cas de conscience. Ils faisaient parallèlement l'apprentissage de l'enseignement du catéchisme, l'un des axes prioritaires de la réforme post-tridentine comme nous l'avons dit plus haut. Enfin, ils apprenaient les rudiments de

(42) G. MINOIS, « Les visites épiscopales dans le diocèse de Tréguier de 1700 à 1750 : Quelques aspects de la vie religieuse », dans *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, t. 106, 1977, p. 17-33, note qu'après la création d'un séminaire à Tréguier, en 1654, les cas d'ignorance sont rares, mais on relève des cas prononcés d'ivrognerie. Cependant cette préparation à la direction des âmes et à l'administration des paroisses donnait des résultats dès la fin du XVII^e siècle si l'on en croit un prêtre de Vannes écrivant en 1693 : « La vigilance des prélats est si grande pour ne donner à leurs troupeaux que des pasteurs éclairés qu'on ne voit plus, du moins dans beaucoup d'endroits, ces postes remplis que par des personnes qui aient donné des marques certaines de leur capacité et doctrine » (*Le charitable pasteur*, Vannes, 1693, p. 113, cité par A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. 5 : *la Bretagne province*, par B. POCQUET, Rennes, 1913, p. 576). Il convient de noter aussi que la rénovation spirituelle qui, à la suite des missions, touche la société bretonne au XVII^e siècle a un trait spécifique qui marque tous ceux qui s'engagent à suivre les conseils de la perfection évangélique : clercs ou laïcs, ils tournent le dos au cloître de la vie contemplative et se dépensent au dehors en des œuvres de propagande apostolique dont les confréries sont un des vecteurs. Elles sont associées à la célébration liturgique festive. Elles illustrent, sans le savoir, les définitions du *Dictionnaire de Furetière* (1690), pour qui la piété est une : « vertu morale qui nous fait avoir de l'affection et du respect envers Dieu et les choses saintes » et la dévotion : « le culte de Dieu avec ardeur et sincérité ».

la prédication, du chant et de la conduite des cérémonies. Il est probable qu'après avoir pris ses grades de théologie peut-être au couvent des Jacobins de Morlaix auprès du P. Michel Corcoran, Nicolas de Kerloa-guen a suivi cette formation qui le préparait à son rôle de recteur « tout éveillé » (« *vigilans* »).

Originaire de Plouguerneau dans le Léon, Michel Le Nobletz a débuté ses missions par l'évangélisation du diocèse de Tréguier aidé par le père Quintin du couvent des Jacobins de Morlaix. Cette œuvre a été magnifiée par le père Maunoir qui meurt en 1683, soit dix ans avant l'achèvement du graduel de Plouégat-Guerrand. En 1674, il organise une mission à Morlaix.

L'une des originalités des missions bretonnes fut la « communion des trépassés... Une fois le jour annoncé, à six lieues à la ronde, appelant les fidèles à communier pour leurs défunts, dès la veille, routes et chemins creux se remplissaient de pèlerins, tandis que les cloches de toutes les églises et chapelles sonnaient le glas et que, par delà les campagnes et les hameaux, d'une paroisse à l'autre on se renvoyait les couplets de la longue « *Guerz ar Purkator* », la complainte des morts : « *Breudeur, Kerent ha mignonet, en han' Doue hor sikouret, en han' Doue hor selaouet !* ». Au jour dit, dès quatre heures du matin, la foule envahissait l'église. Le père Maunoir préparait la communion, que plusieurs prêtres distribuaient sans arrêt, parfois jusqu'à la nuit — sept prêtres à Landivisiau au mois d'octobre 1668, de six à quinze heures, à trente mille communiants — tandis que des groupes d'enfants se relayaient pour chanter des cantiques (43). En sachant combien l'âme bretonne a été touchée jusque dans son intimité par l'apostolat du père Maunoir, il est difficile de ne pas évoquer son souvenir dans la présence de la croix que l'on rencontre tout au long du manuscrit, tout comme il est plausible d'entendre comme un écho de sa prédication dans la dévotion à la croix et au saint sacrement.

Mais parallèlement, le jansénisme faisait des adeptes dans le clergé. Son influence se montra aussi hostile au culte des saints locaux que Maunoir et ses émules lui avaient été favorables. Dom Lobineau cite le cas du recteur de Querrien (Kérien), arrondissement de Quimper, canton de Scaër, dans le Finistère, substituant, en 1687, le martyr de Chartres, saint Chéron, à son éponyme Kérian « sans autre raison qu'une ressemblance telle quelle qu'il avait cru entrevoir dans les noms de *Kérianus* et de *Carannus* » (44).

(43) P. MARC SIMON, « Un saint pour aujourd'hui », dans *Chronique de Landévennec*, n° 17, 1979, p. 38.

(44) DOM LOBINEAU, *Les vies des saints de Bretagne*, Rennes, 1725, p. 529 sq. On se rappellera à ce propos que l'évêque de Tréguier en 1694, Olivier Jégou de Kerlivio, est un prélat ouvertement janséniste (cf. A. DE LA BORDERIE, *op. cit.*, t. 5, p. 606).

Ce cas n'est pas isolé et on est fondé à penser que ce fut sous la même poussée janséniste et à la même époque que l'obscur Agat ou Egat fut remplacé par Agapit. On a vu qu'il n'est pas mentionné au sanctoral et que le propre de la paroisse, précisément daté de 1693, lui attribue la deuxième messe d'un martyr non pontife, tirée du commun des saints, ce qui dénote le peu d'antériorité de son culte dans la liturgie paroissiale comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner. En effet, il n'occupe que la troisième place dans le propre, devant les messes du saint sacrement et de la Vierge. Il en est, en revanche, aussitôt flanqué de la première messe d'un confesseur non pontife sous le vocable de saint Yves. Ceci a peut-être une valeur symbolique. Le rédacteur du propre ne peut ignorer ni la mention de saint Yves au sanctoral ni la copie de son office propre à la fin du temporal. Puisqu'il faut sacrifier au goût du jour, qui exige un saint patron acceptable, on le flanque d'un saint breton d'autant plus irréfutable que son office est tiré de ce même commun des saints où l'on puise pour honorer Agapit. Mais l'affaire est entendue : Tugdual et Yves sont dans le temporal, c'est-à-dire dans ce qui constitue l'élément le plus ancien du bréviaire puisqu'il exprime le culte de Dieu lui-même ; contre quoi le jansénisme ne peut rien.

Conclusion

1 - Aperçu sur le sort des livres liturgiques paroissiaux

Le graduel n'était certainement pas le seul livre liturgique en usage à l'église de Plouégat-Guerrand. Cependant, en l'absence de catalogues systématiques établis par un curé, il est difficile de dire quels étaient les livres possédés par une paroisse à la fin du XVII^e siècle. Le recours comparatif aux catalogues des communautés monastiques ou religieuses n'est guère approprié en raison de l'absence de charges paroissiales de ces communautés. De toute manière, une consultation de ces catalogues est souvent décevante de ce point de vue, car les livres liturgiques, comme les livres scolaires, font rarement partie de la bibliothèque générale.

Bien sûr, on peut toujours s'en faire une idée à travers le Décret de Gratien (XII^e siècle), qui énumère les livres nécessaires aux ministres du culte : « *Quae ipsis sacerdotibus necessaria sunt ad discendum, id est sacramentorum liber, lectionnarius, antiphonarius, baptisterium, computus, canones penitentiales, psalterium, omelie per circulum anni dominicis diebus et singulis festivitibus aptae* » (45).

(45) *Decretum magistri Gratiani*, éd. E. Friedberg, *Corpus juris canonici*, Leipzig, 1879, t. 1, col. 141.

Le sacramentaire est réservé à l'évêque et au prêtre ; il contient les prières propres aux différents sacrements. Le lectionnaire, recueil des lectures bibliques, est le livre du diacre et du sous-diacre. L'antiphonaire, livre du chantre et de la « *schola cantorum* », renferme les pièces chantées de l'office et de la messe. Le « *baptisterium* » est la partie du sacramentaire concernant l'administration du baptême. Le livre de comput sert à régler le temps pour les usages ecclésiastiques. Il permet d'établir le calendrier des fêtes mobiles, ce qui revient à dire que son objet essentiel est la détermination de la date de Pâques. Le pénitentiel, comme son nom l'indique, est un recueil de pénitences rituelles attachées à chaque faute et selon sa gravité. Le psautier est une partie de la Bible, devenu un livre indépendant affecté au chantre. Enfin l'homélaire est un recueil de sermons pour chaque dimanche et chaque fête. On remarquera que le graduel ne figure pas à la liste mais il est compris dans l'antiphonaire : on précise alors parfois « *antiphonale missarum* ». On notera aussi que le bréviaire n'est pas cité. Ce recueil, qui est la fusion de tous les livres de l'office, n'a vu le jour qu'à la fin du XI^e siècle et est donc d'un usage peu fréquent au moment de la rédaction du Décret de Gratien.

On obtient ainsi le tableau idéal du point de vue canonique. Mais on sait que le droit, avant d'être aussi le reflet du comportement, est d'abord et surtout normatif de celui-ci. Et à cet égard, il y a loin de la théorie à la pratique.

Pour apprécier d'abord cette dernière, il est vain de compter sur les témoins survivants. Alors que les manuscrits provenant des bibliothèques canonicales ou monastiques sont assez nombreux, les livres liturgiques à l'usage des paroisses ont presque tous disparu. Les éditions imprimées ont remplacé très vite les manuscrits. Les communautés religieuses ont relégué ces derniers dans des armoires ou dans des coffres, mais dans les sacristies paroissiales, ils ont dû connaître une aggravation du sort que les révisions et réformes des siècles précédents leur assignaient déjà : abandonnés, exposés aux intempéries, vendus au poids du parchemin, dépecés pour constituer les reliures des registres paroissiaux et notariaux. Mais il est curieux de constater que les imprimés n'ont pas été mieux traités : usure de l'usage quotidien, naissance de nouvelles dévotions, adoption de la liturgie romaine, ils sont tombés en désuétude, et devenus pour certains la proie des rats au point qu'une proportion infime est parvenue jusqu'à nous (46).

Tous les livres prescrits par le Décret de Gratien ne se trouvaient sans

(46) Cf. les listes établies par Mgr. Henri VILLETARD, *Office de saint Savinien et saint Potentien, premiers évêques de Sens*, Paris, 1956, p. 91-114 ; J.P. MOLIN et P. MUTEMBE, *Le rituel du mariage en France du XII^e au XVI^e siècle*, Paris, 1974, p. 21 ; J.B. MOLIN et A. AUSSÉDAT-MINVIELLE, *Répertoire des rituels*, p. 267-272 n° 1202-1229.

doute pas dans les paroisses (47). Un missel, un bréviaire, un graduel et un livre réservé au desservant pour l'administration des sacrements, appelé « *manuale* », suffisaient à la liturgie ordinaire. Ils suffisaient au curé pour réciter en privé les heures canoniales et celle de la Vierge jusqu'à tierce, tous les jours avant de célébrer la messe. Ils lui permettaient de chanter les vêpres le samedi, le dimanche et les jours de fête.

Le curé pouvait se faire aider par ses paroissiens qui savaient lire et chanter « au livre » (48). Il peut s'agir, entre autres, du livre posé sur le lutrin dans le chœur de l'église, tel le graduel que nous venons d'étudier. On remarque, en passant, que si les feuillets de ce dernier sont parfois salis au bas du coin droit par les doigts des chantres, il n'a pas connu le sort de tant d'autres livres de chœur souillés par de la fiente de pigeon (49). Ceci est aussi une preuve de l'intérêt que lui ont porté les desservants successifs de Plouégat-Guerrand.

2 - Le graduel et la paroisse de Plouégat-Guerrand

Nous pensons avoir montré que le graduel mérite amplement cet intérêt. En effet, l'énumération des pièces liturgiques, que nous venons de faire, démontre que le propre à l'usage de l'église paroissiale excède de beaucoup celui de son diocèse (50). Et ceci parce qu'il accueille aussi une pratique liturgique qui n'est pas étrangère à la spiritualité de communautés religieuses, notamment dominicaine. On voit mal, en effet, comment expliquer l'existence d'une telle formulation liturgique dans une humble paroisse du Trégor, autrement que par les liens étroits que son recteur entretient avec le couvent des Jacobins de Morlaix. Il reste, cependant, que l'existence d'un tel manuscrit enluminé en 1693 est une rareté même si l'édition conquérante n'a pas chassé toute production manuscrite, surtout

(47) On pourrait cependant en avoir une idée plus précise par les procès-verbaux des visites pastorales et par les comptes des doyens de chrétienté conservés, mais cette étude dépassait les limites du présent article.

(48) Cf., par exemple, l'interdiction faite aux paroissiens d'Étréchy, par l'archidiacre d'Étampes en 1488, de prendre la place de « ceux qui peuvent lire et chanter au livre à moins qu'ils ne sachent eux-mêmes le faire » (P. GASNAULT, « Les livres liturgiques conservés par les églises du diocèse de Sens à la fin du Moyen Age », dans *Actes du 109^e congrès national des Sociétés savantes*, Dijon 1984. Section d'histoire médiévale et de philologie, t. I: *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen-Age et jusqu'au concile de Trente* », Paris, 1985, p. 367.

(49) P. GASNAULT, *op. cit.*, p. 369.

(50) Cf. les propres du diocèse de Tréguier répertoriés par R. AMIET, *Missels et bréviaires imprimés (suppléments aux catalogues de Weale et Bohatta). Propres des saints* (édition princeps), Paris, CNRS, 1990, p. 424-425. Les trois numéros concernent l'office et la translation de saint Tugdual, Rennes, 1605 ; les offices de saint Tugdual et saint Yves, Morlaix, 1704 et les offices propres du diocèse, Morlaix, 1770.

dans la fabrication de manuels liturgiques où s'observe un grand conservatisme. Mais ce n'est pas à cet état d'esprit que l'on doit, me semble-t-il, le graduel mais au souci pastoral de son copiste.

En effet, l'avantage de l'imprimé est de mettre en toutes les mains un grand nombre d'exemplaires identiques d'un texte susceptible d'intéresser un grand nombre de personnes. La nature d'un manuscrit est d'être unique, et même si par la suite son texte connaît de nombreuses copies, il est d'abord le produit d'une communauté qui le suscite parce qu'il lui est destiné. Ceci s'applique au graduel nommé désigné à l'usage de l'église de Plouégat-Guerrand.

Des études récentes sur les noms des desservants des paroisses du Trégor ont mis en lumière que Plouégat-Guerrand partageait avec quelques autres le privilège d'avoir à sa tête des recteurs issus de la noblesse locale. C'est déjà le garant d'une certaine culture mais en 1693, Plouégat-Guerrand jouit d'une situation exceptionnelle en ayant comme desservant un noble paré d'un titre prestigieux de la Curie romaine. Ce titre incline à penser qu'il devait sa nomination à la papauté. En effet, malgré le concordat conclu le 16 août 1516 à Bologne, entre François I^{er} et Léon X, la Bretagne qui n'était pas légalement incorporée au royaume restait « pays d'obédience » et gardait « l'alternative », c'est-à-dire que le pape nommait les titulaires des bénéfices pendant huit mois et les évêques pendant les quatre autres. Cette « alternative », qui fut par la suite ramenée à six mois, et la nomination par le pape, restèrent la règle commune pour la Bretagne jusqu'en 1790 (51). Il en découle aussi que le « bénéfice » constitué par la paroisse de Plouégat-Guerrand ne devait pas être mince. G. Minois a démontré qu'elle figurait parmi les dix paroisses les mieux pourvues du Trégor, toutes aux mains de la noblesse locale. En effet, la paroisse est adossée aux pays de Morlaix dont une grande part de la vitalité provient, outre de l'agriculture, des industries du papier et de la toile. Non content d'expédier les productions locales vers les rives septentrionales : Flandre et Angleterre et vers la face atlantique de la France : Espagne et Portugal, le port de Morlaix au XVII^e siècle est un entrepôt où transitent les fruits d'Espagne vers le Nord et les plombs, étains et char-

(51) A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. 5: *La Bretagne province* par B. POCQUET, Rennes, 1913, p. 31-32 et 577. Au XV^e siècle, un recteur sur deux n'était pas alors nommé par l'ordinaire mais patrons laïques, ecclésiastiques et papauté nommaient 47 % des recteurs. Ces différentes filières n'étaient certainement pas sans incidence sur la suite de la carrière du clergé séculier, d'autant plus que du point de vue de la nomination des évêques, Tréguier est avec Saint-Pol-de-Léon et Saint-Brieuc parmi les évêchés mineurs. Les évêchés majeurs sont Saint-Malo, Dol, Nantes, la récompense suprême étant Rennes. Quimper et Vannes sont en situation intermédiaire (Cf. G. MINOIS, « Le clergé séculier dans le diocèse de Tréguier au XV^e siècle », dans *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, t. 105, 1976, p. 9-28 et *Idem*, « L'administration paroissiale dans le Trégor au XV^e siècle », *Ibidem*, t. 107, 1978, p. 59-76.

bons d'Angleterre vers le Sud. Cette richesse commerçante est une des bases de la prospérité des paroisses voisines.

Il convient de rappeler ici qu'une paroisse est constituée au XVII^e siècle de deux éléments essentiels : le curé ou recteur et une assemblée délibérante, appelée le « généralat » ou « corps politique », qui administre les biens de l'église et pourvoit à tous ses besoins temporels, à l'exclusion des honoraires du clergé assuré par le « bénéfice » attaché à la cure.

Les biens considérables et les revenus parfois élevés d'une église proviennent de cinq sources principales. Il y a tout d'abord les biens patrimoniaux qui ne concernent pas que les immeubles, dont il faut assurer la location, mais aussi les « fondations ». Il faut entendre par là des offices liturgiques, ordinairement des messes basses ou hautes, des vêpres, des saluts etc., pour le service desquels les personnes pieuses versent des sommes plus ou moins importantes, ou bien donnent un immeuble, ou lèguent sur leurs biens une rente foncière à perpétuité. Viennent ensuite les « prééminences », c'est-à-dire la location des bancs et chaises, la concession des tombes dont le prix est très élevé dans l'église, moindre dans le cimetière (52), puis le casuel, c'est-à-dire le droit perçu pour les cérémonies demandées par les particuliers. Les baptêmes, les mariages, les enterrements ont des prix fluctuants, augmentés par l'amour-propre des requérants qui veulent plus de pompe, c'est-à-dire de cierges, cloches, orgue, tentures, etc... Enfin, la dernière source est constituée par les quêtes, offrandes et oblations.

En face de ces recettes, le généralat a des dépenses et des charges. Il peut assurer au desservant un « traitement gracieux » qui s'ajoute au bénéfice de la cure. Il rétribue les chantres, les prédicateurs, l'organiste, les enfants de chœur, les bedeaux. Il veille à l'entretien des objets du culte et pourvoit en conséquence aux livres nécessaires. Il y a donc tout lieu de penser que c'est lui qui a payé la confection du graduel et rémunéré son copiste, le protonotaire apostolique Nicolas de Kerloaguen.

Nous n'en connaissons guère qui soit recteur d'une paroisse rurale et à ce titre, Nicolas de Kerloaguen, seigneur du Poirier, recteur de Plouégat-Guerrand, protonotaire de la Curie romaine, copiste, notateur et enlumineur d'un graduel, a de quoi toujours nous surprendre.

Yves-François RIOU
CNRS, Paris
CIRDOMOC, Landévennec.

(52) A. DE LA BORDERIE, *op. cit.*, t. 5, p. 580 n.l., souligne que l'arrêt du parlement du 12 décembre 1754 interdisant les inhumations dans les églises consterna les « généraux de paroisses ».

APPENDICE

A- Séquence : « Dulcis Jesus Nazarenus... » (53)

La tradition manuscrite date de la fin du XIV^e - début XV^e siècle. Ceci élimine donc Bernardin de Busti mort en 1500. Neuf leçons sont propres au graduel de Plouégat-Guerrand. Trois confusions de syllabes s'expliquent peut-être par une mauvaise articulation du texte que le copiste se chante sans doute intérieurement : 1,3 *floribus* ; 5,1, *rei* et 6,2 *beni*. Trois autres sont des fautes d'inattention qu'une relecture aurait effacées : 11,3, *quae* ; 13,2, *et* ; 16,2 *pater*. Il en est de même pour 6,3, *fugiant* pour *fugiunt* et 10,3 *paruit* pour *patuit*, bien que le premier terme reste acceptable. Enfin 16,3 *patris* est manifestement un bourdon avec 16,1. On notera, enfin qu'en 14,3, *redamemus* est en fait la bonne leçon classique ignorée des autres versions. Sur tous les autres points, notre graduel s'accorde avec de nombreux manuscrits du XIV^e-XV^e siècle et les imprimés postérieurs britanniques, français, italiens et allemands. Nous respectons les particularités graphiques et notamment l'emploi conjoint du i et du j dans le nom de Jésus.

- 1- Dulcis Jesus Nazarenus
Judaeorum Rex amoenus,
Pius pulcher floribus (*sic*)
- 2- Pro salute suae gentis
Subit mortem cum tormentis,
Factus pallens lividus.
- 3- Dulce nomen et cognomen,
Hoc transcendens est praenomen
Omnibus nominibus :
- 4- Mulcet reos sanat eos,
Fovet justos, munit eos,
Servans ab insultibus.
- 5- Hujus rei (*sic*) sub vexillo,
Statu degis in tranquillo,
Hostes tui fugiunt.
- 6- Nomen Jesu meditatam,
Beni (*sic*) fugat apparatus,
Hostes victi fugiant.
- 7- Hoc est nomen recolendum.
Quod sic semper est tremendum
Malignis spiritibus.

1,3, floridus — 4, 2, reos ; 3, servat — 5,1, regis — 6,2 belli ; 3, rugiunt.

(53) Cf. *supra* p. 427. n. 31.

- 8- Hoc est nomen salutare,
Et solamen singulare,
Quod succurrit tristibus.
- 9- Hoc nos decet honorare,
Arca cordis inserare,
Cogitare, peramare,
Amore sed heroico.
- 10- Ignatius hoc docuit ;
Hoc passus insonuit,
Cor ejus scissum paruit
Inscriptum Jesu caelico.
- 11- Ut quid majora cupimus,
Quam quod Jesus scit intimus,
Quae (*sic*) est praeamantissimus,
Et quaerit nos amare.
- 12- Amat ferventissime,
Amat constantissime,
Amat fidelissime
Et suos vult juvare.
- 13- Nomen suum fecit tale,
Et (*sic*) sit cunctis cordiale,
Capitale, principale,
Dilectum ex intimis.
- 14- Habent hoc naturae jura ;
Ut amantem tota cura
Redamemus, placitura
Praestantes ex animis.
- 15- Jesus nomen omne bonum
Tenet, dulcem facit sonum ;
Promeretur regni Thronum
Auditum laetificat.
- 16- In hoc lucet splendor patris,
In hoc pater decor matris ;
In hoc fulget honor patris,
Hoc fratres magnificat.
- 17- Caput Jesu, cor, mens, manus,
Vulnus, livor, sanguis planus,
Pedes, corpus, vigor sanus
Parantur hominibus.
- 10,2, illud — 10,3, patuit — 11,3, qui ; peramantissimus — 13,2 ut — 14,3,
reamemus — 16,2, patet ; 3, fratis.

18- Haec torquentur passa dura,
His laesura et natura
Reparantur pia cura,
Purgatis criminibus.

19- Ergo si quis velit scire;
Quare nomen Iesu mire
Facit bonos concupire
Sui inhaerentia.

- Divisio -

1 (20)- Jesu pulcher in decore,
Summe bonus in valore,
Mitis lenis cum dulcore,
Pronus ad clementiam.

2 (21)- Iesus est rex gloriosus,
Iesus forma speciosus,
Iesus lingua gratiosus
Et mirandus opere.

3 (22)- Iesus fortis animosus,
Iesus pugil vigorosus,
Iesus donis copiosus,
Et gaudet tribuere.

4 (23)- Iesus pie viscerosus,
Iesus ductor luminosus,
Iesus est deliciosus,
Et sapit dulcissime.

5 (24)- Iesus fama gloriosus,
Iesus cunctis fructuosus;
Iesus totus virtuosus
Fovet suos optime.

6 (25)- Summe potens in vigore,
Summe celsus in honore,
Summe gratus in amore,
Omnem laudem obtinet.

18,1 torquentem — 19,2, Iesu nomen — 19,4, inhaerentiam — 2 (21), 1,
generosus - 3 (22), 3, dominus, 4 (23), 2, doctus, liliosus.

7 (26)- In sciendo omne sapit,
 Ambiendo cuncta capit,
 Diligendo corda rapit,
 Et illata detinet.

8 (27)- Eia nobis nomen gratum,
 Dulcis Jesus appellatum;
 Sic in corde sit firmatum,
 Ut non possit erui.

9 (28)- Hoc reatum peccatorum
 Tollat, praestet jubilorum
 Odas; sede beatorum
 Donet nobis perfrui.
 Amen.

7 (26) 4, retinet — 8 (27), 3, sit in corde sic firmatum — 9 (28) 3, vita.

B- Hymne : «Languentibus in purgatorio...» (54)

Dans sa section III, « Ce qui s'est passé de mémorable à Landévennec depuis 1100 jusque à 1360 », dom Noël Mars dit ceci : « Une des choses les plus mémorables que j'ay veues qui soient arrivées à Landévennec est celle que rapporte René Benoist, en sa légende, le premier de novembre (55), à sçavoir l'histoire miraculeuse de notre Dame du Foll-Coat, au fonde la Basse Bretagne, à cinq lieues de la ville de Brest, advenue l'an 1350, laquelle il a tirée de l'abbé de Landévennec, Jean de Saint-Goueznou, qui vivoit de ce temps et en a esté témoing oculaire... ». Puis, après avoir raconté l'histoire de cet innocent de village, Salaün ar foll qui allait donner son nom au Folgoët (le fou du bois), il cite le témoignage de l'abbé « à ce que l'on ne doutast plus, lequel commence ainsi : Je, Jean de St Goueznou

(54) Cf. U. CHEVALIER, *Repertorium hymnologicum*, 2, 1897, n° 10180 et 10181 pour la variante : « ... qui torquentur gravi suplicio »; H. DE LA VILLEMARQUÉ, « Origine de l'hymne *Languentibus* », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 19, 1892, p. 190-197, éd., trad., notation musicale des str. 1 à 6; cf. aussi *Idem*, « Les joculariores bretons », *ibidem*, t. 14, 1884, p. 351, à propos de saint Goueznou; F. GRÉGOIRE, « Histoire du royal monastère de saint Guennolé de Landévennec », par Fr. Noël MARS, 1648, dans *Pax, abbaye de Landévennec*, 37, 1959, p. 15-16, éd. et trad. des str. 1 à 6, p. 16; F. Marc SIMON, *L'abbaye de Landévennec de saint Guénolé à nos jours*, Rennes, 1985, p. 93-95; *Idem* « Le dévot pèlerinage du Folgoët », dans *Chronique de Landévennec*, 51, 1987, p. 90-100; *Idem*, « Landévennec et la Vierge Marie » *Ibidem*, 55, 1988, p. 105; *idem*, « Les abbés de Landévennec », *ibidem*, 70, 1992, p. 49-54.

(55) J. TIGEON et R. BENOIST, *Histoire de la Vie, Mort, Passion et Miracles des Saints*. Cet ouvrage est connu par deux éditions, l'une en 1579-1580, en 3 vol., l'autre de 1607 en 1 vol.; cf. Fr. Marc Simon, *op. cit.*, 1985, p. 93, 99-100, n. 37.

abbé du dict lieu de Landévennec, ay esté présent au miracle cy dessus, l'ay veu et ouy et si l'ay mis par escrit, à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, et afin que je puisse mériter d'avoir place de repos éternel avec le simple et pauvre innocent, j'ay composé un cantique en latin, pour les trespassez, auquel il y a six fois O Maria, lequel est encore aujourd'hui solennellement chanté en très grande dévotion en nostre royal monastère et par tous les prieurez qui en dépendent, comme en plusieurs autres lieux, et est tel » (suit l'édition des six premières strophes). La paternité de Jean de Langoueznou, qui se prévaut d'être de la famille de saint Goueznou (56), est donc évidente, d'autant plus que, comme le souligne le Fr. Marc Simon, le premier mot « Languentibus » joue sur son patronyme « Langoueznou ». Son identité ne semble plus devoir être contestée. Le fait qu'il ne figure pas à la liste des abbés (57) n'est pas dirrimant. Les conflits de succession abbatiale sont fréquents entre un abbé étranger imposé à la communauté et celui qu'elle a élu mais qui finalement sera supplanté. Il est normal que ce dernier ne figure pas au catalogue (58).

On aura noté que Jean de Langoueznou dit avoir composé un cantique « auquel il y a six fois *O Maria* » et que notre graduel en propose neuf. Cette amplification avait déplu à H. de la Villemarqué assistant aux funérailles de Mgr Lamarche. Après avoir désapprouvé la correction du troisième vers de la première strophe « ce changement de *sine remedio* en *gravi supplicio* » il ajoute, un brin méprisant, « Je ne parle pas du nouveau couplet :

« Summi Regis mater et filia
Quae supplici omnipotentia
Per filium impetras omnia
Sis defunctis semper propitia
O Maria » (59).

Il ne figure pas dans le graduel de Plouégat-Guerrand.

(56) H. DE LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, 1884, note que ses descendants s'appellent même Saint-Goueznou; cf. P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, p. 259 cite une famille Lesguen, qui descendrait de Guen, mère de saint Guénoël, possédant une seigneurie de la Ville-Goueznou (*ibidem*, p. 255).

(57) Fr. Marc SIMON, *op. cit.*, 1992, p. 54.

(58) Les réserves de H. de la Villemarqué sur l'existence de l'abbé Jean de Langoueznou, *op. cit.*, 1892, n'ont plus de fondements. On verra là-dessus, et sur la localisation primitive du Folgoët, la démonstration convaincante de Fr. Marc Simon, *op. cit.*, 1985, p. 94.

(59) *Op. cit.*, p. 196; il dit tirer le texte de la *Vie des Saints de Bretagne*, 2^e éd., 1837, p. 71 (i.e. A. Le Grand) et reprendre la notation « en plain-chant musical » (*sic*) à l'*Office des Morts* selon le rite romain, Saint-Brieuc, 1874, p. 102. C'est ce même « air primitif » qui est donné en finale d'un numéro spécial « Evit an Anaon » de *Pax, abbaye de Landévennec*, 25, 1956, p. 32.

- 1- Languentibus in purgatorio,
Qui purgantur ardore nimio,
Et torquentur sine remedio,
Subveniat tua compassio,
O Maria.
- 2- Fons es patens quae culpas abluis,
Omnes lauas et nullum respuis ;
Manum tuam extende mortuis,
Qui sub poenis languent continuis,
O Maria.
- 3- Ad te pia suspirant mortui,
Cupientes de poenis erui,
Et adesse tuo conspectui,
Et gaudiis aeternis perfrui,
O Maria.
- 4- Clavis David, Quae coelum aperis,
Nunc beata succure miseris,
Qui tormentis torquentur asperis,
Educ eos de domo carceris,
O Maria.
- 5- Lex iustorum, norma credentium,
Vera salus in te sperantium
Pro defunctis sit tibi studium,
Assidue orare Filium,
O Maria.
- 6- Benedicta per tua merita
Te rogamus mortuos suscita,
Et dimittens eorum debita,
Ad requiem sis eis semita,
O Maria.
- 7- Dies illa, dies terribilis,
Dies malis intolerabilis,
Sed tu mater semper amabilis,
Fac sit nobis iudex placabilis,
O Maria.
- 8- Pia virgo quae cuncta respicis,
Omnes amas et nullos despicias,
Erue nos de manu iudicis,
Et iunge nos choris Angelicis,
O Maria.

1,3 correction d'une autre main plus tardive : gravi supplicio — 2,2 sanas.



Planche I - Encadrement, médaillons et armes.



Planche II, 1 - La tombée de la manne dans le désert.



Planche II, 2 - Scène eucharistique

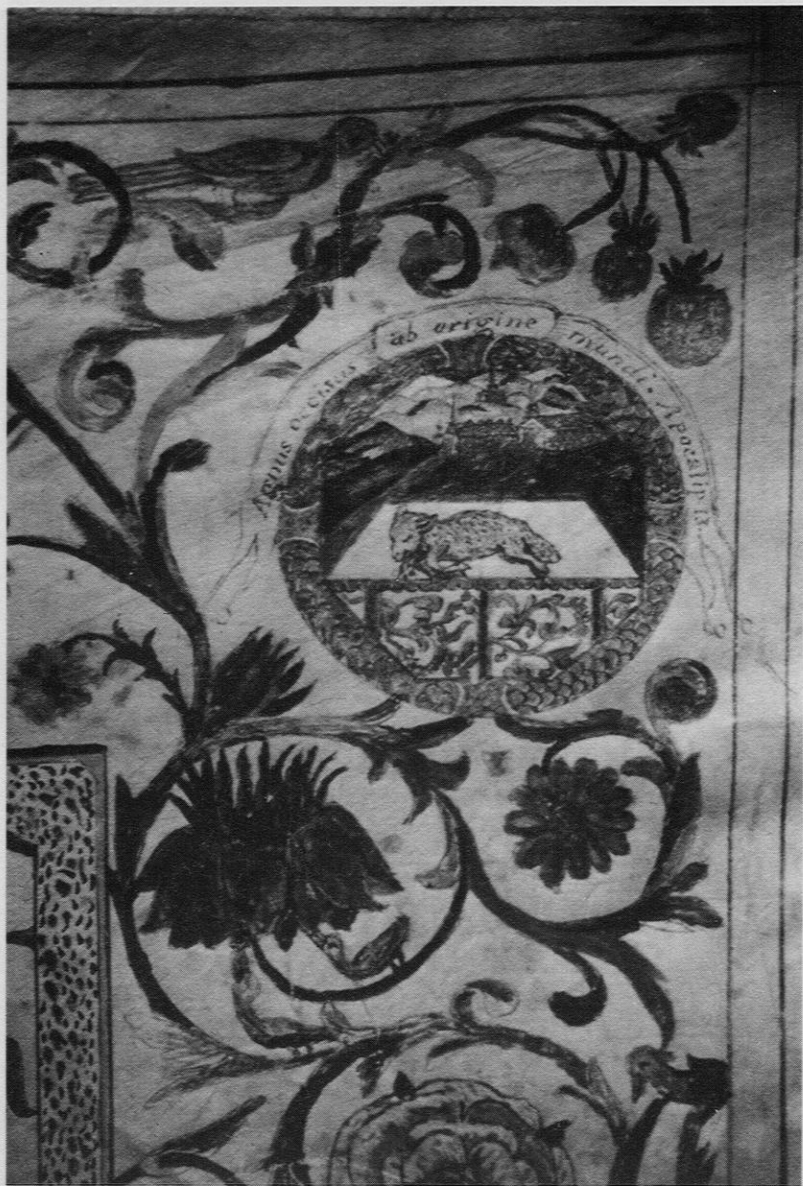


Planche III, 1 - L'Agneau immolé.



Planche III, 2 - Saint Thomas d'Aquin.

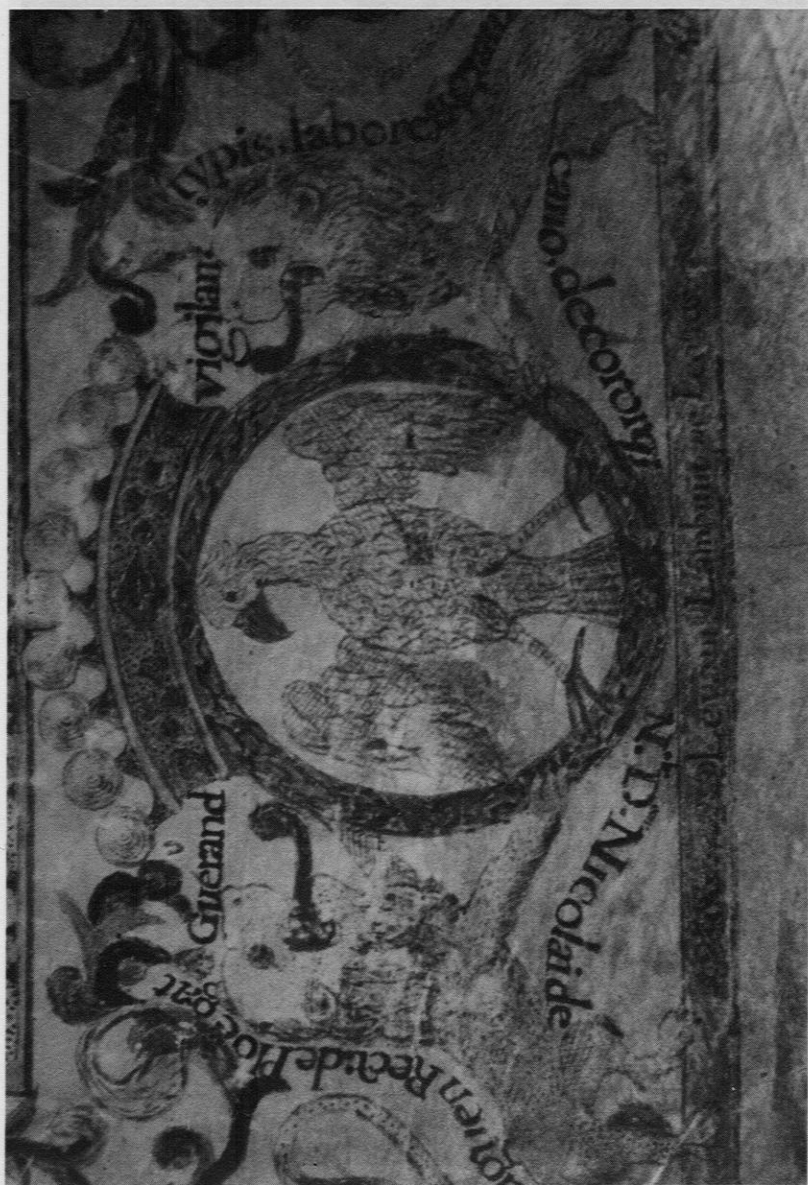


Planche IV, 1 - Armes de Nicolas de Kerloguen.

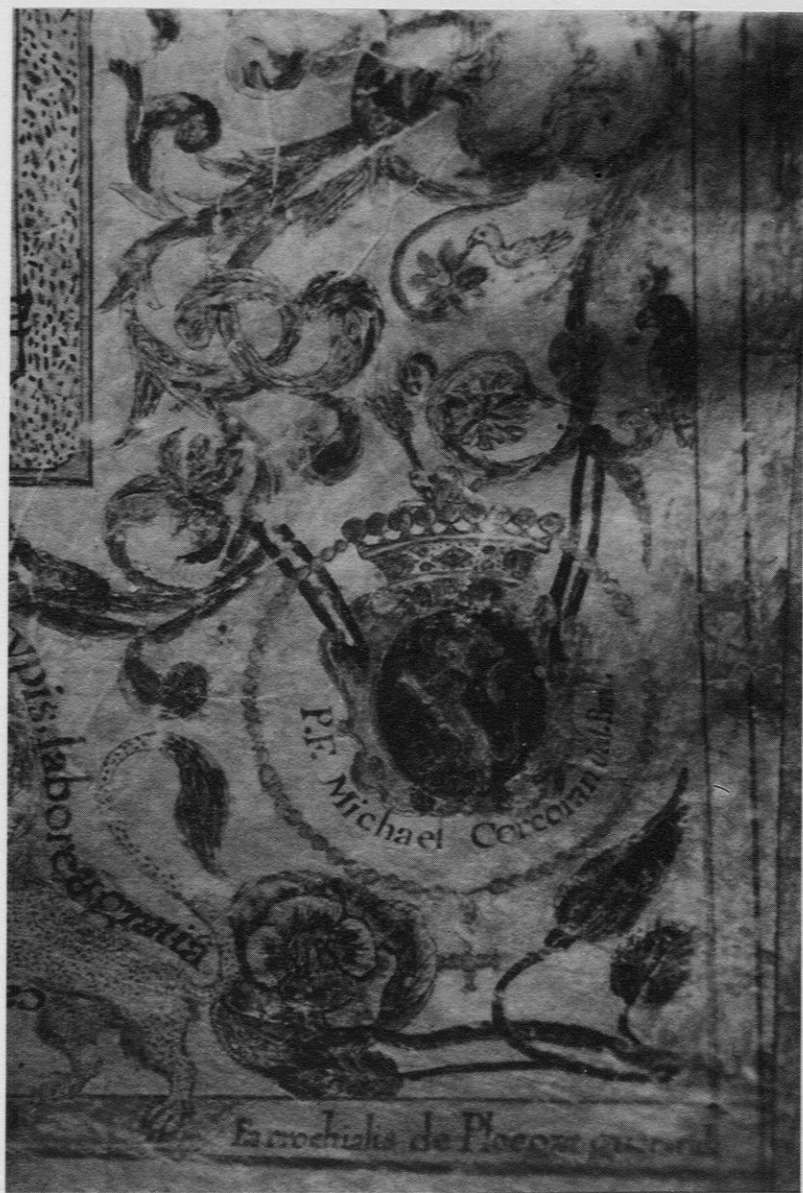


Planche IV, 2 - Fausses armes de Michael Corcoran.

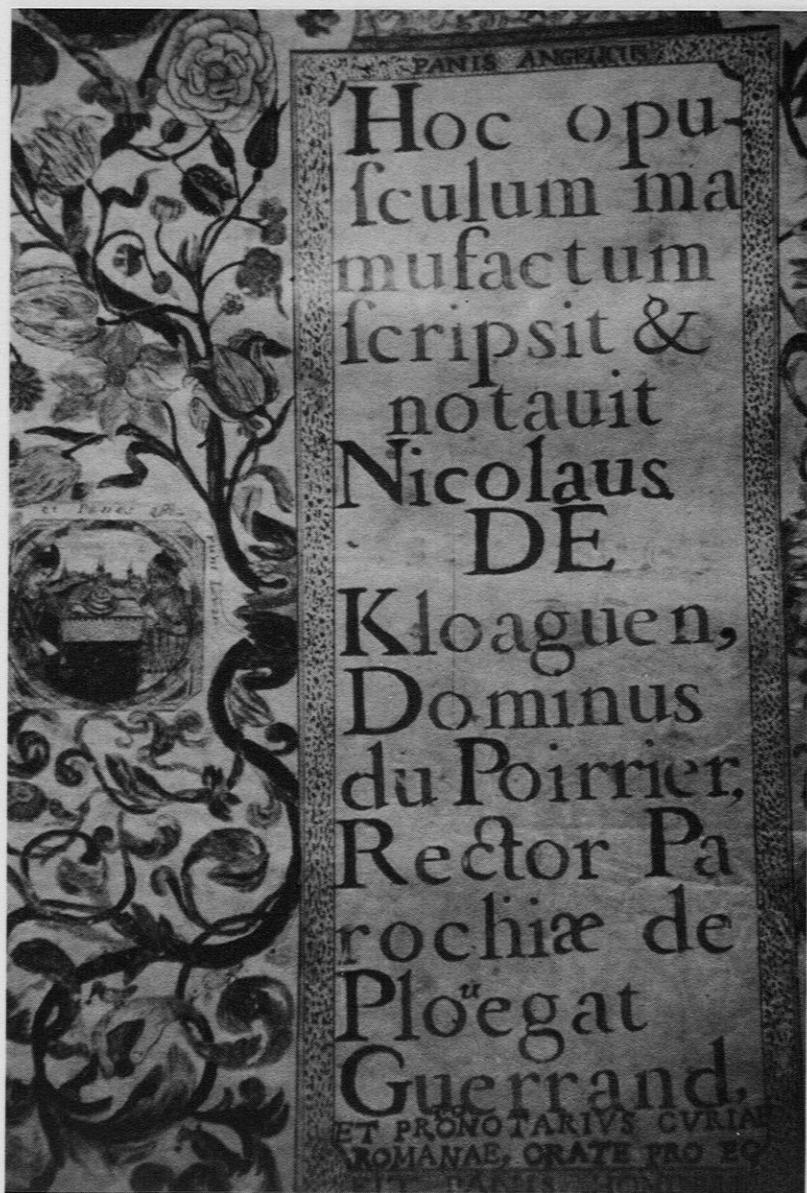


Planche V - Titre général du graduel.

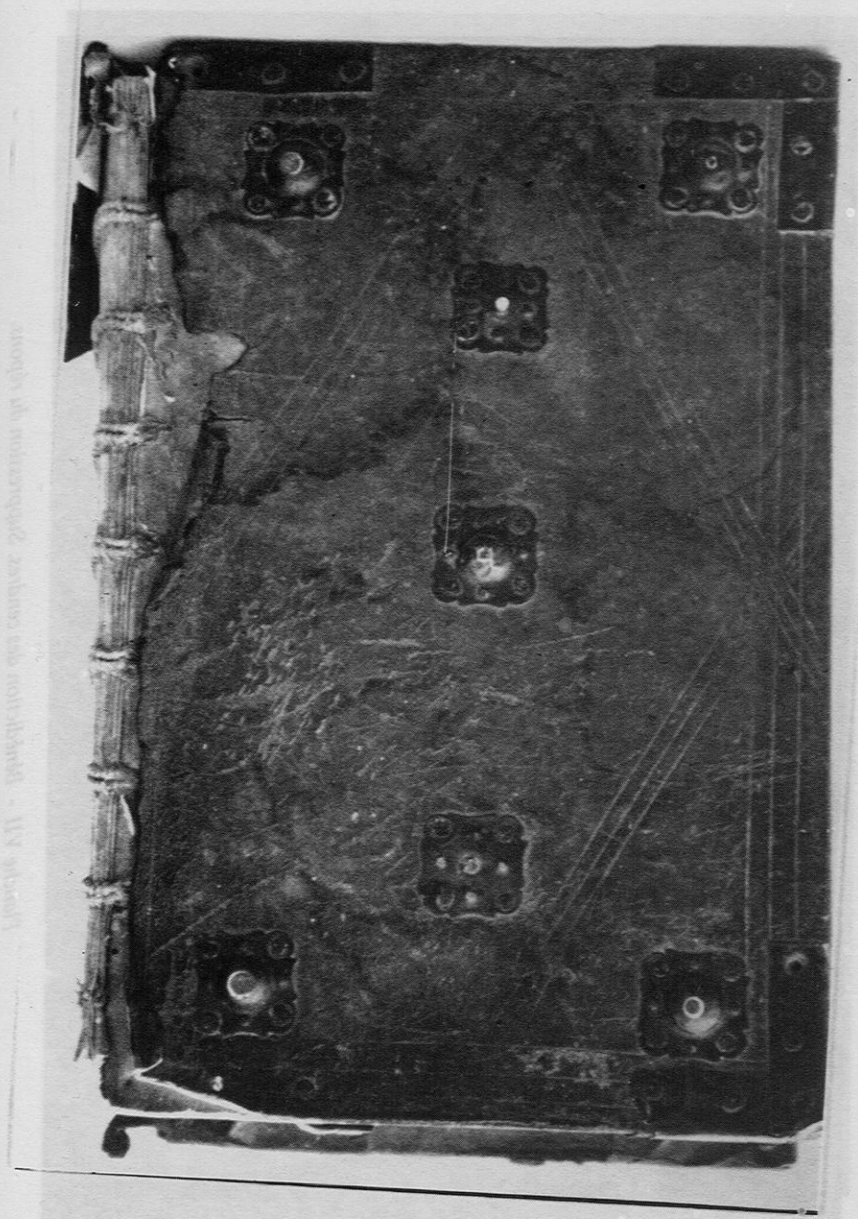


Planche VI - Plat supérieur de la reliure.

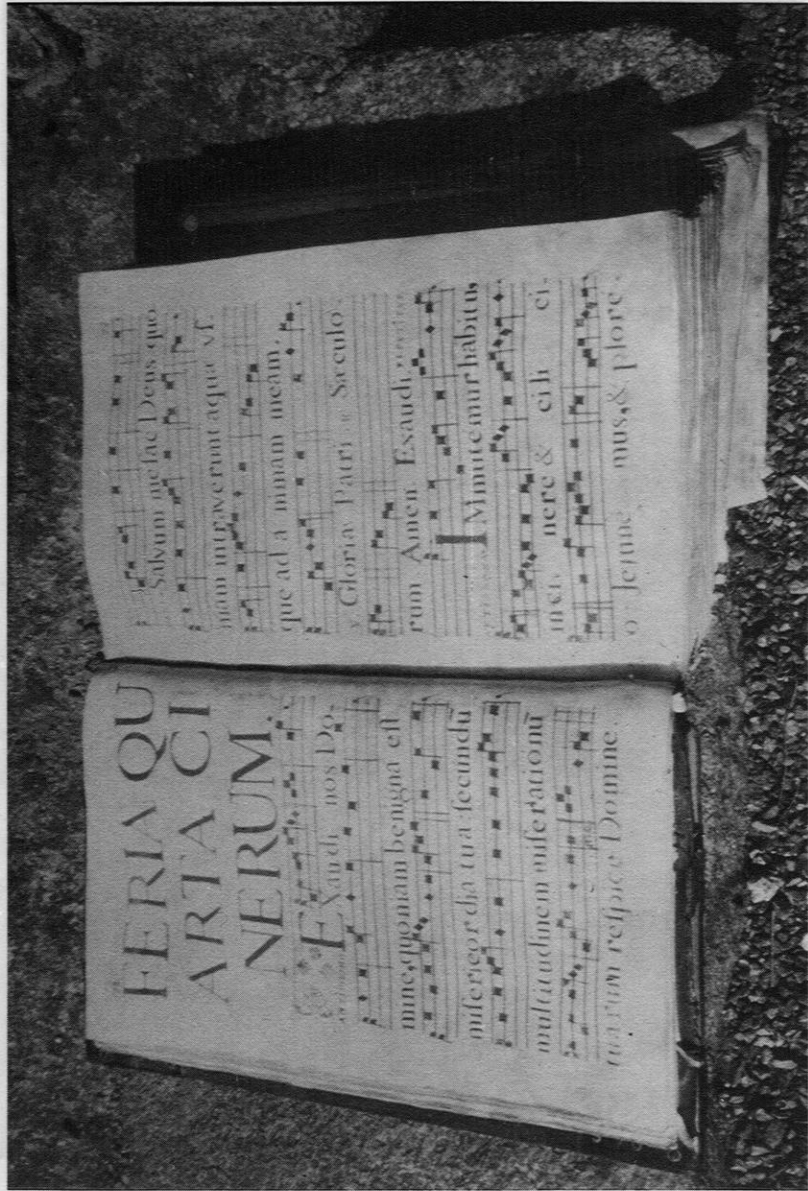
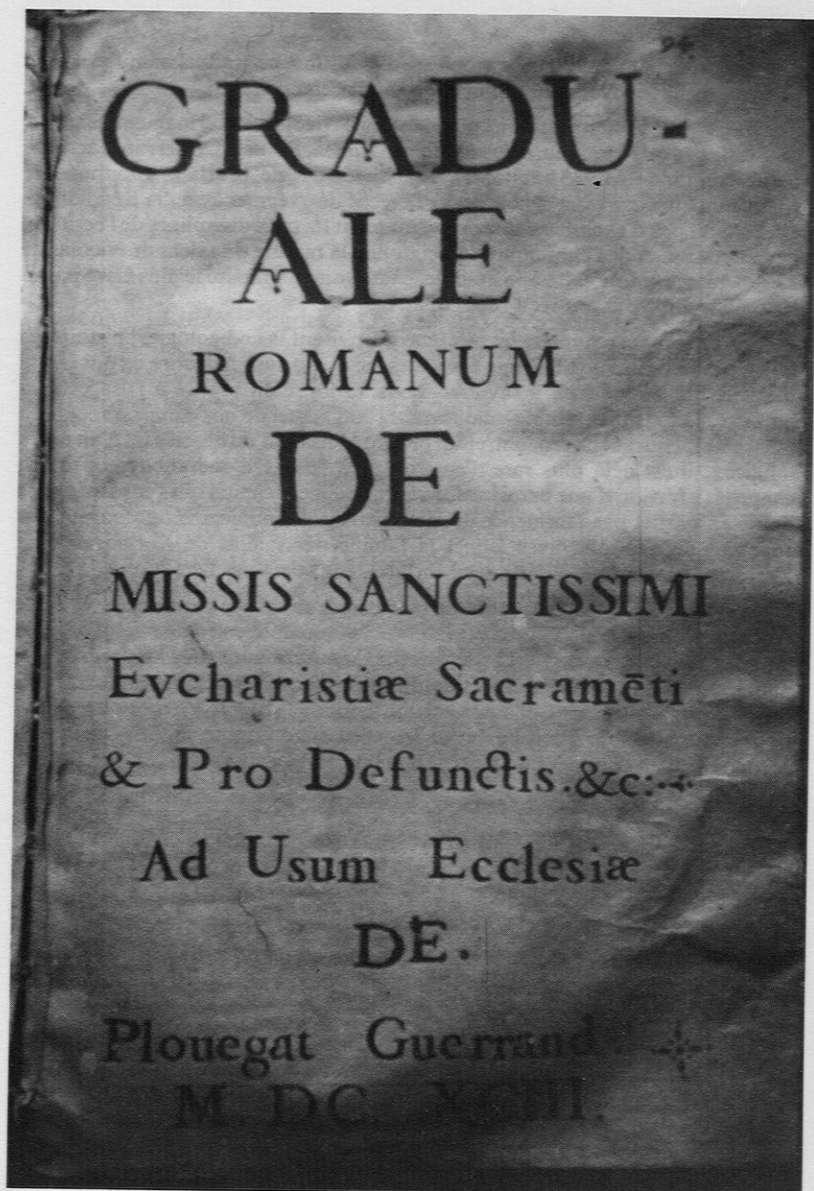


Planche VII - Bénédiction des cendres. Suppression du répons.



Les lettres initiales par Jean-Yves Guinard nous ont permis d'identifier de deux jours de plus l'origine de ce manuscrit.

Planche VIII - Titre du propre de la paroisse et date.

RÉSUMÉ

Pratiquement inconnu du monde de l'érudition, ce graduel manuscrit a été heureusement découvert au moment de son tricentenaire.

Il est écrit, noté et enluminé par le recteur, Nicolas de Kerloaguen, seigneur du Poirier ou de Pérennou, à l'usage de sa paroisse, Plouégat-Guerrand, actuelle petite commune de 935 habitants, arrondissement de Morlaix, commune de Lanmeur (Finistère), qui dépendait de l'évêché de Tréguier avant la Révolution. On connaît peu d'exemple d'un copiste maniant les trois disciplines de l'écriture, de la notation et de l'enluminure. Ceci donne la mesure du talent de Nicolas de Kerloaguen, protonotaire apostolique, c'est-à-dire dignitaire le plus élevé parmi les prélats qui n'ont pas reçu l'épiscopat.

L'étude met en lumière les intérêts qu'en tirent la codicologie, l'histoire, la liturgie et la musicologie. Mais elle s'attache avant tout à décrire ce qui fait la particularité du graduel, à savoir la constitution d'un propre à l'usage de la paroisse. Cet attribut semble unique dans l'état actuel de nos connaissances. En effet, s'il est courant de rencontrer un propre à l'usage d'un diocèse ou d'un ordre religieux, il est déjà plus rare d'en trouver à l'usage d'une abbaye ou d'une chapelle ; a fortiori d'une paroisse. Ceci est un élément capital qui s'explique, sans doute en partie, par l'influence de la spiritualité dominicaine du couvent des Jacobins de Morlaix, avec lequel la famille de Nicolas de Kerloaguen, de Kervézec (paroisse de Plourin-lès-Morlaix), entretient des liens étroits.

En appendice, l'auteur publie deux textes. L'un est une séquence sur le Saint Nom de Jésus : « Dulcis Jesus Nazarenus... » que la dévotion de cette humble paroisse nous a conservée. Les leçons du manuscrit sont mises en regard des manuscrits des XIV^e-XV^e siècles et des imprimés postérieurs britanniques, français, italiens et allemands. L'autre, est une hymne à la Sainte Vierge : « Languentibus in purgatorio... », composée par Jean de Langoueznou, abbé de Landévennec (c. 1380) en l'honneur de Notre-Dame du Folgoët.